

RAPPORT

LA MISSION LOCALE PARIS CENTRE

- décembre 2008 -

Rapporteurs :

....., Inspecteur,

....., Chargée de mission

Le Maire de Paris

07-21

09 JUIL. 2007

NOTE

à l'attention de

Madame

Directrice Générale de l'Inspection Générale

=====

Cinq missions locales interviennent aujourd'hui sur le territoire de Paris. Ces missions locales, qui bénéficient d'un soutien financier important de la Ville de Paris, accueillent un grand nombre de jeunes.

Je vous demande de procéder à un audit des missions locales dont vous évalueriez la gestion, la qualité des prestations ainsi que le rayonnement.

Il me paraît notamment utile d'étudier les relations que ces missions locales entretiennent avec d'autres acteurs, d'une part les services sociaux ou des associations spécialisées afin de mieux répondre aux besoins des jeunes (logement, santé, aides financières, formation, emploi) et d'autre part avec les entreprises afin d'améliorer les résultats en terme de placement.

Ce rapport proposera des pistes pour que les Missions Locales accueillent davantage de jeunes sans emploi, notamment dans les quartiers classés en politique de la Ville et développant les partenariats nécessaires pour assurer l'insertion professionnelle des jeunes, particulièrement, ceux qui sont en grande exclusion.

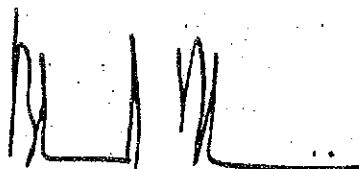
Vous analyserez la possibilité de mettre en commun certains services ou certaines fonctions qui sont aujourd'hui exercés séparément par chaque mission locale.

Cette mission pourrait être conduite conjointement avec les services de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Le Secrétaire Général de la Ville de Paris et le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi vous apporteront leur appui pour la réalisation de cette mission.

Votre rapport me sera remis début 2008.

Très cordialement



Bertrand DELANOË

**NOTE DE SYNTHÈSE
du
RAPPORT DEFINITIF**

**La mission locale Paris Centre
- décembre 2008-**

Par lettre de mission en date du 9 juillet 2007, le Maire de Paris a demandé à l'Inspection Générale de procéder à un audit des missions locales parisiennes pour « en évaluer la gestion, la qualité des prestations ainsi que le rayonnement » et proposer des pistes d'amélioration pour mieux assurer l'insertion professionnelle des jeunes, notamment en mutualisant des fonctions aujourd'hui assurées séparément par chaque mission.

Une monographie a été établie pour chacune des cinq missions locales : il s'agit de structures juridiquement indépendantes (associations loi de 1901), et chacune fait donc l'objet d'une évaluation spécifique, mettant en relief ses particularités.

La mission locale Paris centre est compétente pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} arrondissements.

A la suite de son audit, l'Inspection générale est en mesure de faire les constatations suivantes :

- L'environnement de la mission locale est constitué de quartiers hétérogènes,
- La vie statutaire apparaît peu active,
- Le fonctionnement se caractérise par l'existence d'un cyber-emploi,
- Les résultats sont satisfaisants au regard des objectifs,
- La gestion est bien maîtrisée.

Les propositions de l'Inspection portent sur les points suivants :

- Améliorer l'installation de la mission locale
 - Créer une antenne locale
 - Mettre en place de nouveaux tableaux de bord
 - Rapprocher les cyber-emploi parisiens
 - Mieux travailler en réseau avec la DPVI et la DASES
 - Se rapprocher de la DRH de la Ville de Paris
 - Réaliser une enquête de satisfaction auprès des jeunes
 - Revoir le traitement comptable de la mise à disposition du conseiller ANPE
 - Mettre en annexe des comptes les informations concernant le personnel du cyber-emploi
-

SOMMAIRE

1. L'environnement de la mission : des quartiers hétérogènes	5
1.1. Des jeunes moins nombreux dans les arrondissements centraux.....	5
1.2. Une proportion plus importante de jeunes sans diplôme dans les 10 ^{ème} et 11ème arrondissements	6
1.3. Un taux de chômage des moins de 25 ans plus faible que celui de Paris, mais plus marqué en périphérie	7
1.4. La typologie des quartiers « politique de la Ville »	8
1.4.1. Le quartier des portes	8
1.4.2. Le quartier de la Fontaine au roi	8
2. Une vie statutaire peu active.....	9
3. Un fonctionnement caractérisé par l'existence d'un cyberemploi.....	11
3.1. L'organigramme	11
3.2. Les locaux	11
4. Des résultats globalement satisfaisants au regard des objectifs	13
4.1. Des premiers accueils en légère baisse.....	13
4.2. Un peu moins de jeunes suivis	14
4.3. Le CIVIS : un dispositif Etat novateur.....	14
4.4. Les résultats du pôle emploi dépassent les objectifs.....	17
4.5. 80 jeunes parrainés par la mission locale	20
4.6. Les Parcours d'Orientation Professionnelle (POP)	21
4.7. Le Pôle insertion du 10ème arrondissement	21
4.8. Le cyber-emploi	23
4.8.1. Le public du cyber-emploi	24
4.8.2. Les partenariats.....	25
4.8.3. Le site	25
5. Une situation financière à l'équilibre.....	26
5.1. Des fonds propres en légère augmentation	26
5.2. La trésorerie	27
5.3. L'analyse du bilan	28
5.3.1. L'actif	28
5.3.2. Le passif.....	28
5.3.3. Les résultats à l'équilibre.....	29
5.4. Une organisation comptable et financière externalisée.....	35
5.4.1. Les outils de gestion et d'information.....	35
5.4.2. Les budgets prévisionnels	36
6. Propositions	37
6.1. Améliorer l'installation de la mission locale	37
6.2. Créer une antenne locale.....	37

6.3.	Mettre en place de nouveaux tableaux de bord	38
6.4.	Rapprocher les cyber-emploi parisiens	38
6.5.	Mieux travailler en réseau avec la DPVI et la DASES.....	38
6.6.	Se rapprocher de la DRH de la Ville de Paris.....	39
6.7.	Réaliser une enquête de satisfaction auprès des jeunes	39
6.8.	Revoir le traitement comptable de la mise à disposition du conseiller ANPE...	39
6.9.	Mettre en annexe des comptes les informations concernant le personnel du cyber-emploi	39

INTRODUCTION

Par lettre de mission en date du 9 juillet 2007, le Maire de Paris a demandé à l'Inspection Générale de procéder à un audit des missions locales parisiennes pour « en évaluer la gestion, la qualité des prestations ainsi que le rayonnement » et proposer des pistes d'amélioration pour mieux assurer l'insertion professionnelle des jeunes, notamment en mutualisant des fonctions aujourd'hui assurées séparément par chaque mission.

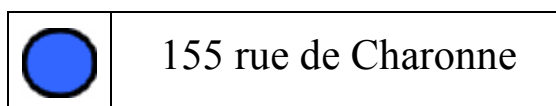
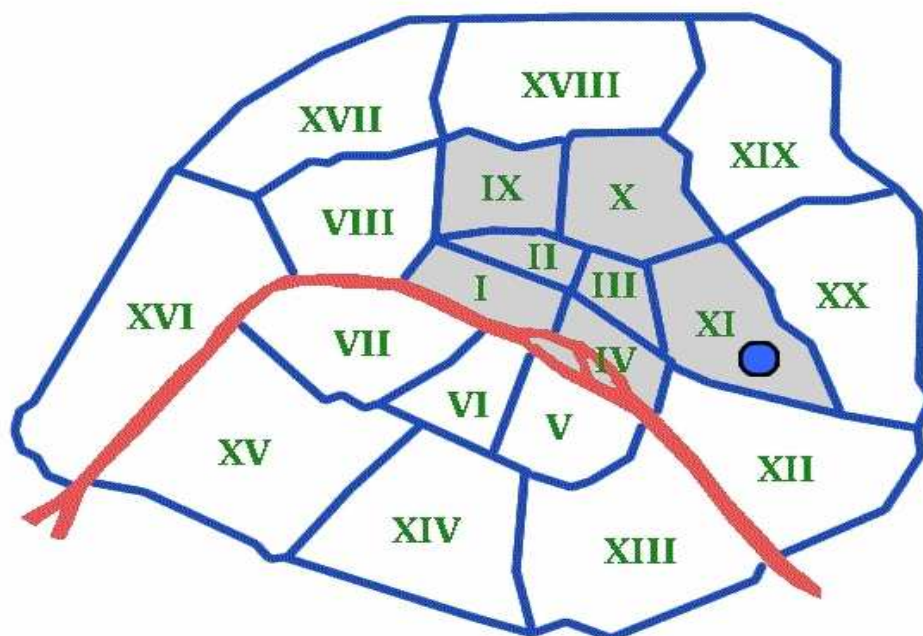
Cet audit donnera lieu à l'établissement de deux types de documents:

- une monographie pour chacune des cinq missions locales : il s'agit de structures juridiquement indépendantes (associations loi de 1901), et chacune fait donc l'objet d'une évaluation spécifique, mettant en relief ses particularités ;
- un rapport de synthèse, contenant des comparaisons et des données à caractère horizontal, et analysant le positionnement des missions dans le foisonnement institutionnel des organismes qui interviennent en faveur de l'insertion et de l'emploi.

* *
*

La mission locale Paris Centre est gérée par une association Loi 1901 créée en 1997.

Elle est compétente sur les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 9ème, 10ème, 11ème arrondissements, comme l'indique le plan ci-dessous.



Avant les élections municipales, le Président était : Mme CAPELLE, Conseillère de Paris, Adjointe au maire du 11^{ème} arrondissement. Son mandat a été renouvelé en juin 2008.

Le directeur est M. ...

Les locaux, qui accueillent la mission locale et le cyber-emploi, sont situés 155 rue de Charonne dans le 11^{ème} arrondissement.

Elle a bénéficié en 2007 de plus de 2 millions d'euros de subventions de fonctionnement du département de Paris¹ (671.504€), de l'Etat (612.931€), de la région (315.886€) et de subventions spécifiques (403.456€).

L'Inspection générale examinera successivement les points suivants:

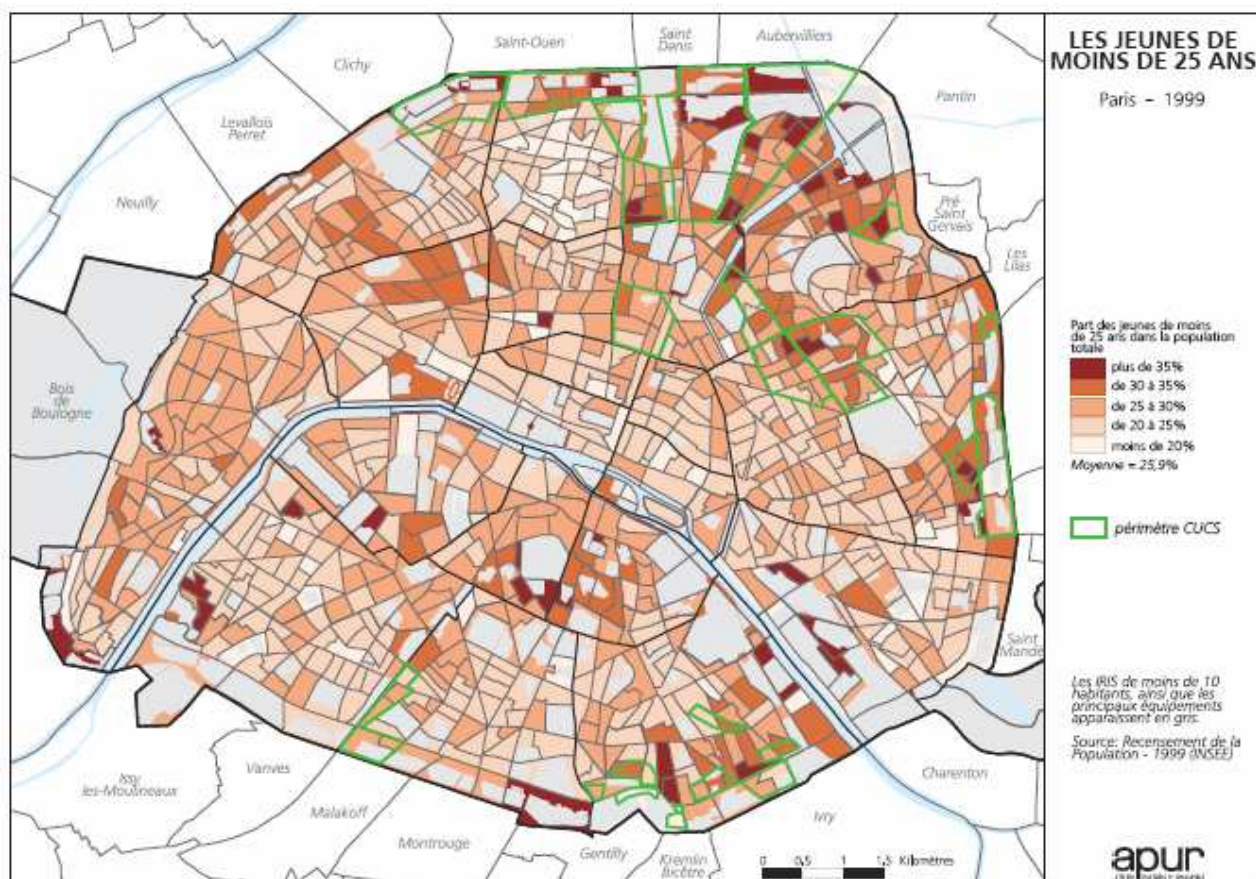
- L'environnement de la mission locale,
- La vie statutaire,
- Le fonctionnement caractérisé par l'existence d'un cyber-emploi,
- Les résultats de l'activité,
- La gestion administrative et financière.

¹ Voir le détail paragraphe 5.3.3.1.

1. L'ENVIRONNEMENT DE LA MISSION : DES QUARTIERS HETEROGENES

Le territoire de la Mission locale Paris centre couvre des quartiers centraux et d'autres plus périphériques dont les caractéristiques sont différentes.

1.1. Des jeunes moins nombreux dans les arrondissements centraux

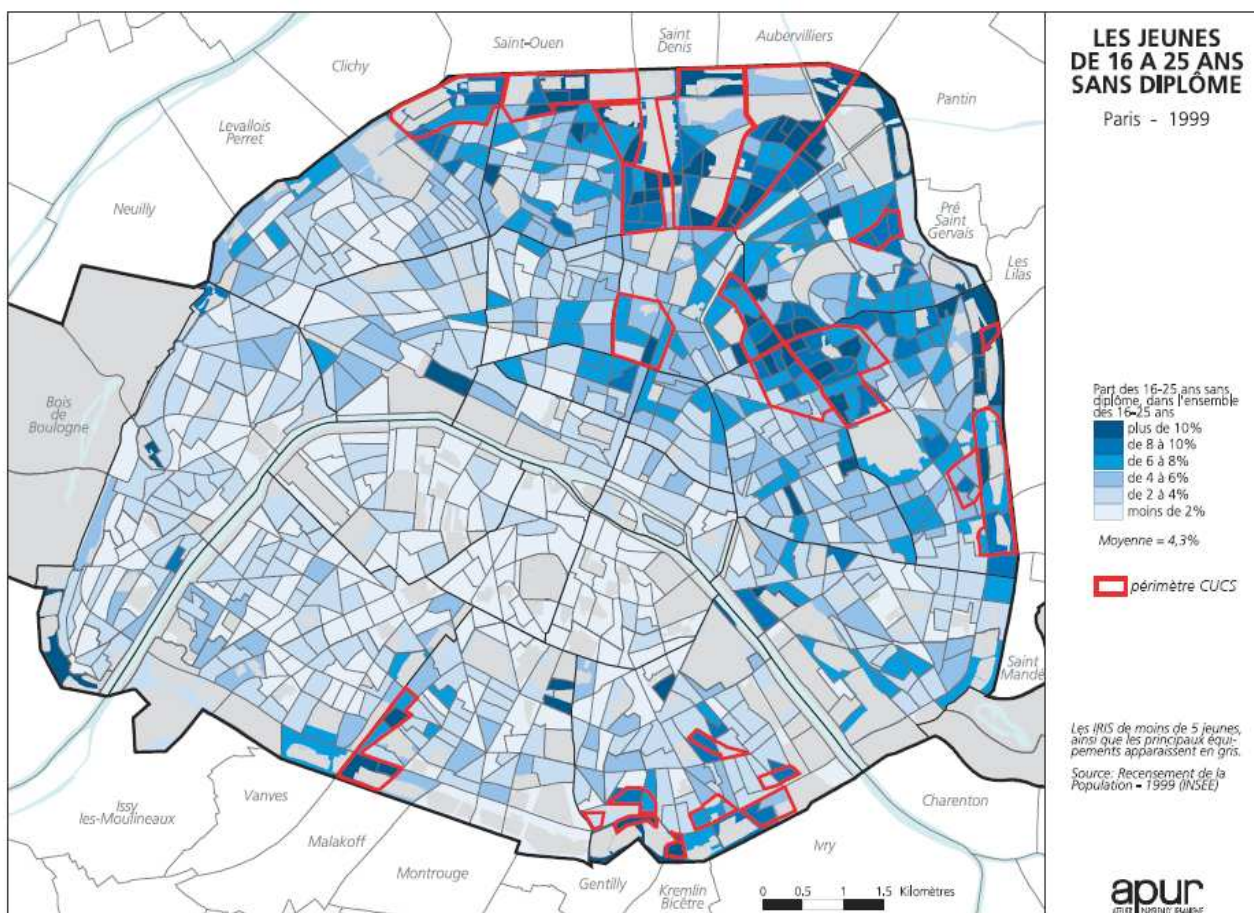


Selon les résultats du recensement général de la population de 1999, la proportion de jeunes de moins de 25 ans est de **25,9%** à Paris.

Sur le territoire de la Mission locale Paris centre, les résultats sont contrastés :

La proportion est de 24,7% dans le 11ème arrondissement, 26,8% dans le 10ème, 24,9% dans le 9ème, 24% dans le 3ème mais 22,9% dans le 2ème, 22,4% dans le 4ème et 22,1% dans le 1^{er} arrondissement.

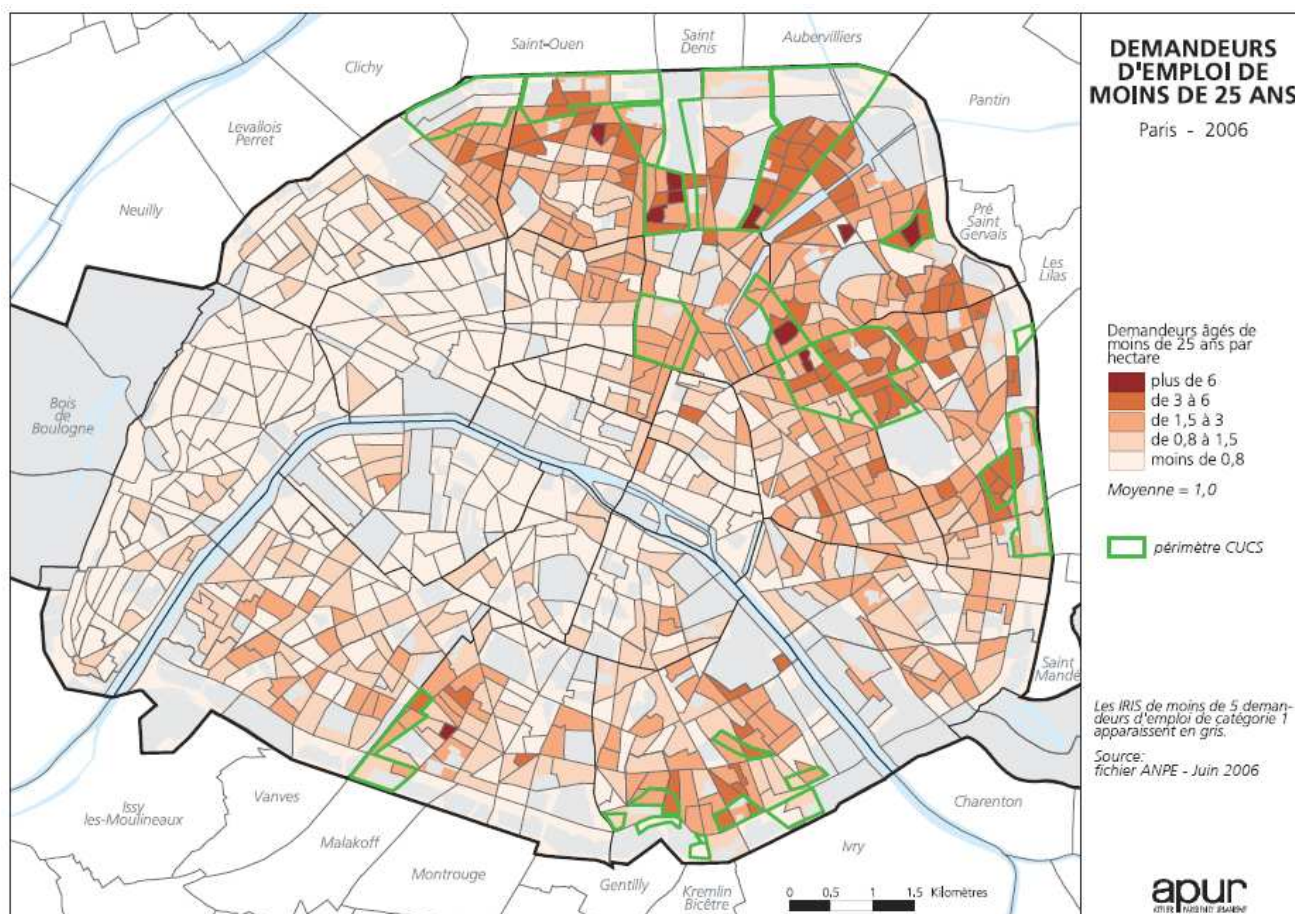
1.2. Une proportion plus importante de jeunes sans diplôme dans les 10ème et 11ème arrondissements



Selon le recensement général de 1999, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans sans diplômes était de **3,9%** à Paris.

Ce chiffre est dépassé dans les 10ème arrondissement (5,8%), 2ème (4,9%), les 3ème et 11ème (4,6%). En revanche les résultats sont meilleurs dans le 9ème (3,4%), 1^{er} (2,8%) et 4ème (2,4%).

1.3. Un taux de chômage des moins de 25 ans plus faible que celui de Paris, mais plus marqué en périphérie



Selon les chiffres de l'ANPE, les demandes d'emploi de fin de mois (DEFM) de catégorie 1² des jeunes de moins de 24 ans étaient à Paris de 7,7% du total des DEFM en juin 2006.

Sur le territoire de la mission locale Paris centre, le pourcentage des DEFM étaient les suivants :

- 7,5% dans le 2ème arrondissement, 7,3% dans le 10ème, 7% dans le 11ème, 6,7% dans le 9ème.
- 5,2% dans le 4ème, 5,1 % dans le 3ème, 4% dans le 1^{er}.

On note une corrélation assez sensible avec la proportion de jeunes sans diplômes.

² Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps. Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation

Toutefois, si la proportion de jeunes demandeurs d'emploi de catégorie 1 sans formation était selon l'ANPE de **2,6%** en juin 2006, les chiffres sont très faibles pour les arrondissements couverts par la Mission locale Paris centre.

1.4. La typologie des quartiers « politique de la Ville »

1.4.1. Le quartier des portes

Le quartier porte Saint Denis, porte Saint Martin qui couvre la partie méridionale du 10ème arrondissement est réparti sur deux sites qui ont en commun une forte densité de population et un habitat ancien.

Le quartier accueille 34.600 habitants sur une superficie totale de 65 hectares.

Le poids des jeunes est important : les moins de 20 ans représentent 21% de la population totale contre 18% à Paris.

Les enfants sont particulièrement concernés par le retard scolaire : si à Paris le taux de retard scolaire est de 12, 7%, il s'établit à **20,1%** dans le quartier des Portes. De même, le taux de réussite au brevet des collèges (Public) est de **57, 9%** contre 73% à Paris.

La proportion de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme est de **6,6%**, contre 3,9% à Paris.

1.4.2. Le quartier de la Fontaine au roi

Le quartier de la Fontaine au roi, situé au nord est du 11ème arrondissement, appartient au quartier de Belleville et accueille 25.700 habitants sur une superficie de 37 hectares.

Il se caractérise par une population jeune active et cosmopolite et un habitat ancien où l'inconfort et l'insalubrité sont encore très présents.

Le taux de jeunes de moins de 25 ans est de **27,5%** contre 25,9% à Paris.

Le retard scolaire est important : **20%** en primaire (12,7% à Paris), le taux de réussite au brevet des collèges (public) n'est que de **45,3%** contre 73% à Paris.

La proportion de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme est de **6,6%**, contre 3,9% à Paris.

2. UNE VIE STATUTAIRE PEU ACTIVE

D'après l'article 4 des statuts de l'association modifiés le 8 avril 2003, l'association se compose de membres appartenant à quatre collèges :

- un collège collectivité locale composé d'élus représentant les 1ers, 2ème, 3ème, 4ème, 9ème, 10 et 11ème arrondissements,
- un collège des services publics et parapublics représentant les services de l'Etat,
- un collège des partenaires économiques et sociaux où peuvent être représentées des entreprises,
- un collège des associations représentant les organismes locaux intervenants dans le secteur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'assemblée générale comprend les membres de l'association et les personnalités invitées exceptionnellement par le bureau (avec voix consultative).

Les membres de l'association se réunissent en assemblée générale ordinaire chaque année. Celle-ci ne peut délibérer valablement qu'en présence de 30 % de ses membres. Si le quorum n'est pas respecté, une nouvelle assemblée est convoquée dans un délai de 15 jours. Aucune règle de quorum ne s'impose à la tenue de cette seconde assemblée.

Le conseil d'administration est composé de représentants des quatre collèges, élus pour trois ans par l'assemblée générale :

- 10 représentants des collectivités locales (contre 18 initialement),
- 10 représentants de l'Etat (contre 18 auparavant),
- 7 représentants du collège des partenaires économiques et sociaux,
- 7 représentants du collège des associations.

La liste des membres du conseil d'administration mise à jour en 2008 figure en annexe 1.

Le conseil d'administration est chargé de l'application des directives de l'assemblée générale et fixe les modalités de recrutement et de licenciement des personnels.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

Pour délibérer valablement, le conseil d'administration doit réunir au moins 30 % des membres le composant, présents ou représentés.

Le conseil élit en son sein le Président, chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'association et de représenter l'association vis-à-vis de l'extérieur.

Sur proposition du Président, le conseil d'administration élit en son sein un bureau comprenant :

Le président de la mission locale, un vice-président, un trésorier et un trésorier adjoint, un secrétaire général et un secrétaire adjoint et de cinq membres représentants les collèges ce qui représente au total, 4 pour le collège collectivités locales, 3 pour le collège Etat, 2 pour les collèges des partenaires économiques et sociaux et 2 pour le collège associatif.

Le bureau instruit les affaires soumises au conseil d'administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

D'après les procès verbaux des réunions du conseil d'administration du 29 mars 2007, seuls six élus ont assisté aux réunions, les autres ayant pour certains donné pouvoir ou s'étant excusé.

Le collège des représentants de l'Etat était mieux représenté.

Enfin il n'y avait que deux représentants pour chacun des collèges des partenaires sociaux et associatifs.

La consultation du procès verbal fait apparaître que la réunion a été pour l'essentiel consacrée à la présentation du rapport financier par l'expert comptable et du rapport d'activité par le directeur.

Quelques questions ponctuelles ont été évoquées, mais il n'y a pas eu de véritable débat stratégique.

Toutefois, la situation financière de la Mission a été évoquée : les subventions n'augmentent pas depuis trois ans, contrairement aux charges, et les aides de l'Etat pour les emplois jeunes qui transitaient via le CNASEA ne sont plus versées.

3. UN FONCTIONNEMENT CARACTERISE PAR L'EXISTENCE D'UN CYBEREMPLOI

3.1. L'organigramme

La Mission comptait vingt huit agents fin 2007.

On trouvera en annexe n°2, l'organigramme détaillé de la Mission locale.

Le directeur, M. ..., est assisté d'une adjointe, Mme ..., qui outre ses fonctions transversales, coordonne le suivi du dossier CIVIS.

L'équipe comprend quatre chargés de projet transversaux, deux conseillers emplois, onze conseillers dont six CIVIS, un affecté dans le 10^{ème} arrondissement (voir paragraphe 4.7.) et un conseiller mis à disposition par l'ANPE depuis longtemps.

La plupart d'entre eux ont des formations en psychologie, sociologie ou administration économique et sociale. Le directeur a quant à lui une formation de gestion.

Des conseillers sont « référents » d'un dossier thématique (hébergement, discrimination, handicap...), les membres de l'« équipe emploi » développent les relations avec les entreprises pour recueillir des offres d'emplois. Certains salariés, recrutés récemment, viennent du privé et présentent des profils intéressants.

Il faut y rajouter les quatre salariés du « Cyber-emploi » situé, à l'origine, dans le 3^{ème} arrondissement. Cette dernière structure n'est financée que par le Département.

On note également la présence d'une psychologue clinicienne chargée de la prise en charge des jeunes. Elle partage son temps avec la mission locale « Pari d'avenir ».

Le management est personnalisé : le directeur effectue en sus de l'entretien annuel, un point intermédiaire avec chaque conseiller pour évaluer son activité et ses difficultés.

En outre, des réunions thématiques et d'échanges de pratiques sont régulièrement organisées.

3.2. Les locaux

La mission locale est logée au 155 rue de Charonne, Paris 11ème.

Les bureaux sont répartis sur plusieurs niveaux, ce que la direction trouve peu fonctionnel:

- l'accueil et des box au rez de chaussée,
- la direction et les conseillers aux premier et deuxième étages,
- le cyber-emploi et le pôle emploi au troisième étage.

Les bureaux sont de type paysager, cloisonnés par des cloisons vitrées ce qui les rend clairs et agréables.

Des travaux ont du être réalisés pour héberger les conseillers du programme CIVIS diminuant les surfaces disponibles.

Les montants de loyer TTC, hors charges pèsent sur le budget ; ils se répartissent de la manière suivante :

- 109.437€ pour le rez de chaussée ; le 1er et deuxième étage, soit 479m²,
- 68.613€ pour le troisième étage, représentant 253 m².

La direction estime que ce loyer est élevé : 228€/ m² pour les étages inférieurs, 271€/ m² pour le deuxième étage.

L'Inspection générale souligne que d'après les chiffres de la DLH, les loyers de bureaux sont, dans cet arrondissement, de 215 à 250€/ m² pour les bureaux récents et 265 à 325€ pour les bureaux rénovés.

Les loyers payés par la mission locale se situent dans ces fourchettes. On peut souligner que la configuration des lieux conduit à des pertes d'espace par rapport à des configurations plus rationnelles.

Mme CAPELLE présidente du conseil d'administration avait demandé la création d'une « antenne » sur le 10^{ème} pour mieux couvrir les besoins de ce quartier.

Il y a lieu de souligner qu'il existe un pôle insertion dans le 10^{ème} arrondissement, qui suit outre le public de la mission locale, les femmes et les allocataires du RMI (cf. § 4.7).

4. DES RESULTATS GLOBALEMENT SATISFAISANTS AU REGARD DES OBJECTIFS

4.1. Des premiers accueils en légère baisse

Les jeunes arrivant à la mission locale sont reçus sans rendez vous : ils remplissent une fiche de renseignements, puis rencontrent un conseiller qui leur présente la mission locale et fait un premier point d'ensemble qui dure entre une ½ heure et une heure. Le conseiller saisit les informations essentielles sur le logiciel «Parcours 3 », commun à l'ensemble des missions locales. La saisie de ces informations prendrait une dizaine de minutes.

2007 est marquée par une baisse de 12% du chômage des jeunes à PARIS, dont une baisse de 15 % pour les jeunes de moins de 26 ans. Cette amélioration des chiffres du chômage explique, selon la direction, **la baisse des jeunes reçus en 1^{er} accueil par la mission locale : 1.955 jeunes en 2007 contre 2.108 jeunes en 2006 (-7.8%).**

75 % des jeunes accueillis sont issus des 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements.

Parmi les 1 955 jeunes reçus en 1^{er} accueil, 1.104 jeunes étaient sans diplôme et 851 étaient titulaires d'un diplôme dont 82 % d'un niveau IV et V ³.

Si le nombre de premiers accueils est inférieur à celui fixé par la convention signée le 19 mai 2006 avec le département (2300), la proportion de jeunes de faible niveau est respectée puisque la mission accueille 62% de jeunes de niveau V et infra alors que l'objectif était de 60%.

On note une stabilisation de l'inscription des étrangers non communautaires : 15 % en 2007 contre 14 % en 2006.

Les amis restent la 1^{ère} source d'orientation vers la Mission Locale (22,7 % en 2007 contre 22 % en 2006). L'ANPE arrive ensuite (19.5 % en 2007 contre 21 % en 2006).

44 % des jeunes n'ont pas de logement stable ce qui constitue un des problèmes principaux des jeunes.

555 jeunes accueillis viennent des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (ZUS et CUCS) alors que l'objectif fixé par la convention précitée était de 350 pour 2006 (ce chiffre devant augmenter de 3% fin 2006).

³ Le niveau V correspond au CAP, BEP ou brevet des collèges, le niveau IV au bac, le niveau III au niveau bac plus 2, les niveaux II et I aux deuxième et troisième cycles. universitaires ou diplômes de grandes écoles.

4.2. Un peu moins de jeunes suivis

3.632 jeunes ont été suivis en 2007 à la Mission Locale Paris Centre (dont 1 955 nouveaux inscrits), contre 3747 en 2006.

Ils ont bénéficié de 17 193 entretiens répartis comme suit :

- ✓ 12 458 entretiens individuels
- ✓ 224 entretiens collectifs / infos collectives
- ✓ 4511 entretiens en « atelier »

68% des jeunes en suivi sont de niveau infra ou égal à V.

La convention signée avec le département (CF annexe n°3) fixait pour les jeunes suivis un objectif de 35% d'entrée en emploi et de 20% pour la formation.

Il est regrettable que le rapport d'activité ne fasse pas apparaître de tableaux de bord synthétiques sur l'application de la convention, mais une description des différents dispositifs, sachant que ses objectifs ont été globalement atteints.

4.3. Le CIVIS : un dispositif Etat novateur

Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) est un dispositif de l'Etat⁴ qui s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable.

Elles visent à lever les obstacles à l'embauche et à développer ou restaurer l'autonomie des jeunes dans la conduite de leur parcours d'insertion. Il peut s'agir de mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle. Pour les personnes d'un niveau de formation VI – Vbis – V non obtenu (jeunes sans diplôme), l'accompagnement personnalisé et renforcé est assuré par un référent. C'est ce qu'on appelle le CIVIS renforcé.

Le contrat CIVIS est conclu pour une période d'un an renouvelable. Il mentionne les actions destinées à la réalisation du projet d'insertion professionnelle ainsi que l'obligation pour le jeune d'y participer.

Pour les jeunes de niveau VI – Vbis – V non obtenu le contrat peut être renouvelé par périodes successives d'une année, jusqu'à la réalisation du projet d'insertion professionnelle ou jusqu'au 26^{ème} anniversaire.

L'objectif 2007 de la Mission Locale Paris Centre était de 670 CIVIS dans l'année dont 559 CIVIS renforcés (V non obtenu/VI) et 111 CIVIS non renforcés (V obtenu et plus).

⁴ Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005

Au 31/12/07, les objectifs de signatures étaient atteints.

Les bénéficiaires se répartissaient de la manière suivante pour l'ensemble des CIVIS, 55% de jeunes hommes contre 52 % en 2006, et 45 % de jeunes femmes contre 48 % en 2006.

La proportion d'hommes est encore plus importante pour les CIVIS renforcés (57% en 2007) alors que c'est l'inverse pour les CIVIS classiques (48% en 2007).

La répartition par âge était la suivante :

Age	CIVIS renforcés Vbis - VI	CIVIS non renforcés V & Plus	Total	%
16-17	59	0	59	9 %
18-21	328	62	390	58 %
22-25	173	49	222	33 %
Total	560	111	671	100 %

10 % des jeunes CIVIS renforcés sont mineurs à la signature du contrat.

Par niveau d'étude, les résultats étaient les suivants

CIVIS RENFORCES Vbis-VI		
Niveau	Nbre	%
CAP-BEP non obtenu, 2nde, 1 ^{ère}	151	27 %
1 ^{ère} année CAP-BEP, 3 ^{ème}	254	45 %
Sans qualification, infra 3 ^{ème} , peu ou pas scolarisé	155	28 %
Total	560	100 %

CIVIS NON RENFORCES V & PLUS		
Niveau	Nbre	%
Bac obtenu à bac + 2 non obtenu	35	31 %
Bac non obtenu	32	29 %
CAP-BEP obtenu	44	40 %
Total	560	100 %

Le titulaire du CIVIS peut, s'il est âgé d'au moins 18 ans, bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une **allocation interstitielle** dont le montant est limité à 900 € par an.

En 2007, il y a eu 590 demandes concernant 367 jeunes pour un montant de 136.810 €, en moyenne 373 €. L'allocation interstitielle a été versée aux jeunes CIVIS renforcés dans 66 % des cas.

Les CIVIS non renforcés peuvent être renouvelés une seule fois, quant aux CIVIS renforcés ils peuvent être renouvelés 4 fois maximum.

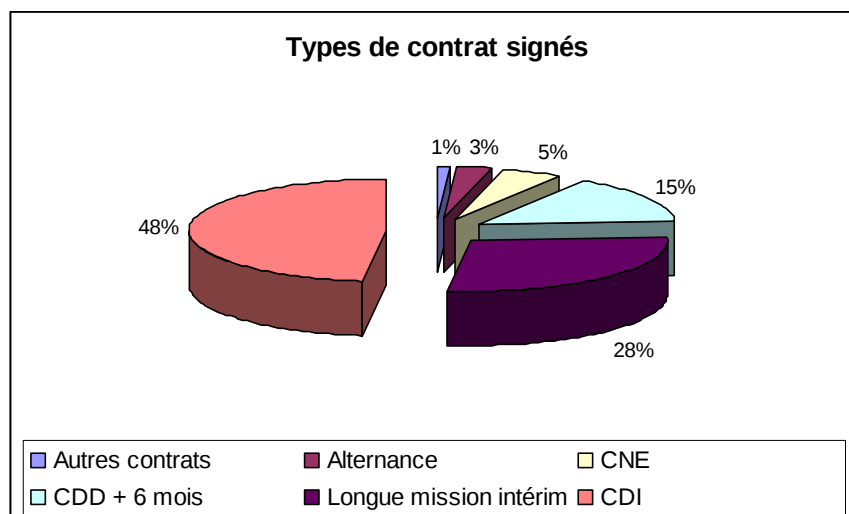
Au 31 décembre 2007, la Mission locale a enregistré 377 premiers renouvellements (2005 et 2006) soit 29 % des jeunes qui ont renouvelé leur contrat à la date anniversaire la première année.

Au 31 décembre 2007, les deuxièmes renouvellements n'ont concerné que les CIVIS renforcés qui ont signé un contrat en 2005. 21 deuxièmes renouvellements ont été enregistrés soit 4 % des jeunes.

La convention signée entre l'Etat et la Mission Locale prévoit un objectif d'accès de **50 %** des jeunes à l'emploi durable à l'issue du parcours CIVIS. L'emploi durable se traduit par un CDI ou un CDD de plus de 6 mois ou un contrat en alternance ou un CIE. Dans la mesure du possible, le conseiller doit obtenir une copie du contrat auprès du jeune.

Au 31 décembre 2007, les sorties enregistrées se répartissent comme suit :

Sorties enregistrées		
Emploi durable	648	53 %
Abandon	299	24 %
Déménagement	170	14 %
Limite d'âge	50	4 %
Non renouvellement	41	4 %
Fin de la durée du programme	17	1 %
Total	1225	



53 % des jeunes CIVIS sont sortis du dispositif en emploi durable. Plus précisément, 56 % de jeunes CIVIS non renforcés et 51 % pour les CIVIS renforcés ont bénéficié d'un emploi durable. La mission locale est donc allée au-

delà des objectifs fixés par la convention pour cette population qui cumule les handicaps.

Ces bons résultats s'expliquent par une forte implication des conseillers et de la directrice adjointe.

4.4. Les résultats du pôle emploi dépassent les objectifs

1326 jeunes ont fréquenté le Pôle emploi en 2007. Le public est majoritairement masculin. Cette tendance s'est accentuée cette année.

Sexe	2007		2006
Femmes	617	46 %	49 %
Hommes	710	54 %	51 %

En revanche, la moyenne d'âge n'a pas varié par rapport à 2006.

Age	2007		2006
16-19 ans	337	25 %	25 %
20-22 ans	578	44 %	44 %
23 ans et +	412	31 %	31 %

La répartition par arrondissement a peu varié par rapport à 2006. La part des 4 premiers arrondissements a globalement baissé. La tendance, constatée depuis 2004 d'une augmentation de la part des résidents du 10^e aux dépens de ceux du 11^e s'est inversée. De plus, l'augmentation de la fréquentation de jeunes résidant maintenant hors des arrondissements relevant de la Mission locale montre une plus grande mobilité de leur part.

Arret	2007		2006
1 ^{er}	19	1 %	2 %
2 ^e	45	3 %	3 %
3 ^e	72	5 %	6 %
4 ^e	34	3 %	3 %
9 ^e	95	7 %	8 %
10 ^e	380	29 %	30 %
11 ^e	567	43 %	41 %
Autres	116	8 %	7 %

La mission locale aide les jeunes à rédiger leur curriculum vitae et les lettres de candidatures. Au cours d'atelier, ils se préparent aux entretiens d'embauche avec simulations vidéo.

Environ 15 jeunes participent chaque semaine à cette formation.

En sus de la préparation des jeunes à leur entretien d'embauche, la mission locale est ouverte vers l'extérieur.

C'est ainsi qu'en 2007, elle a participé pour la 10^e année consécutive au **forum Jeunes** de la Mairie du 11^e, qui incluait pour la 4^e fois un espace dédié aux handicapés qui a connu une affluence record (plus de 200 personnes).

En outre, elle était présente au 2^{ème} **forum de la Diversité** et du 1^{er} emploi et au **forum Paris pour l'emploi** organisés par la Ville de Paris.

Enfin, elle a participé pour la 2^{ème} fois au **forum Hôtellerie-Restauration** de la Mairie du 3^e et pour la 1^{re} fois au **Forum de l'Emploi public**.

En ce qui concerne les relations avec les entreprises, le partenariat habituel avec la RATP a continué. La mission locale a transmis 66 candidatures qui ont abouti à 2 embauches. De même, des relations déjà anciennes ont été poursuivies avec l'AP-HP (hôpitaux St-Louis et Lariboisière) et EDF qui recrutent régulièrement en C.A.E. (51 jeunes sont entrés en C.A.E. en 2007, contre 38 en 2006).

Des entreprises d'insertion par l'activité économique pour trouver des solutions professionnelles aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en particulier ceux maîtrisant mal le français, sont régulièrement contactées.

En 2007, la mission locale a organisé 7 réunions de recrutement ou de pré recrutement permettant la mise en relation directe jeunes et employeurs. 121 jeunes ont été invités, 68 étaient présents, 11 ont été embauchés (certains recrutements sont encore en cours).

Les entreprises concernées étaient : Eiffage (BTP), Randstad (vendeurs), Body-Minute, Novotel (contrats de pro serveurs), le CFA du transport (Chauffeurs livreurs).

De plus, des réunions de recrutement ont été organisées en collaboration avec les autres Missions Locales parisiennes et l'ANPE concernant la Marine Nationale et des « passerelles Entreprises » du Conseil Régional : Télévendeurs et Aides à domicile avec Ifopi, Commis de salle et de cuisine avec le Plaza-Athénée.

La collaboration avec l'ANPE en vue d'orienter les jeunes vers les **plates-formes de vocation** a été poursuivie. Si la prescription vers les plates-formes parisiennes a été privilégiée, la mission locale a eu aussi recours aux plates-formes de Pantin, Aulnay et Clichy.

Au total, 175 jeunes ont été orientés, 68 ont été évalués et 21 ont trouvé un emploi.

La convention ANPE/Mission Locale pour le suivi des jeunes inscrits à l'ANPE (Projet personnalisé d'accès à l'emploi) a permis d'accueillir 366 jeunes, légèrement au dessus de l'objectif de 364 dont 126 étaient indemnisés par l'ASSEDIC.

Les jeunes reçus au Pôle Emploi en 2007 ont bénéficié des mesures présentées page suivante.

	16-17		18-21		22-25		26 et +		Nbre de situations	Nbre de jeunes	%	
	F	H	F	H	F	H	F	H			2007	2006
CDI	2	2	45	51	51	54	3	2	210	196	27 %	26 %
CNE			1		2	6			9	9	1%	1%
CDD	1	5	85	93	88	130	1	4	407	323	44%	49%
CAE	1		24	5	15	8			53	51	7%	6%
Contrat d'avenir					1	1			2	2	0%	0%
Contrats d'insertion				4	2	12			18	13	2%	2%
Contrat d'apprentissage		6	8	19	1	7			41	39	5%	5%
Contrat de pro	1		21	15	16	11			64	64	9%	7%
Pacte					1	1			2	2	0%	
Autres contrats de travail			4	4	2	1			11	9	1%	1%
Contrat de volontariat				1					1	1	0%	
AFPA (stage AFPA)			1	3	1	4			9	9	1%	1%
AFPA – PAVA			10	6	4	3			23	20	3%	3%
Formation C Général			3	1	3	1			8	8	1%	0%
Formation C régional	2	1	30	39	33	44	3	1	153	138	19%	27%
Autres formations	2	1	18	25	14	16		1	77	73	10%	8%
Retour formation initiale	1	1	7	5	2	2			18	18	2%	1%
Nombre de situations	10	16	258	270	236	301	7	8	1106			
Nombre de jeunes	9	13	167	180	157	194	5	3		728		

La somme des pourcentages est supérieure à 100 car un jeune peut être entré dans plusieurs mesures différentes.

La proportion de CDI (27%) augmente légèrement en 2007, celle de CDD (44%) diminue.

Ses résultats sont très positifs, car l'amélioration de la situation de l'emploi conduit la mission locale à ne traiter que les cas les plus difficiles.

4.5. 80 jeunes parrainés par la mission locale

Le parrainage est une action qui a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi pour une insertion durable.

Une vingtaine de parrains actifs constitue l'équipe, dont la plupart sont retraités car il est difficile de mobiliser des salariés pour des réunions se déroulant pendant les heures de bureau.

Les recrutements se font par relations ou par le «forum de la retraite active».

Certaines associations ou organisations ont signé une convention avec la Mission Locale Paris Centre :

- L'association «AGIR abcd»,
- La Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières,
- L'association Pro BTP,
- L'association ECTI (professionnels seniors bénévoles),
- Le Conseil des anciens du 11^{ème}.

Les parrains signent un «engagement parrainage» avec la Mission Locale Paris Centre.

Le conseil régional, qui assure le financement du dispositif, organise quatre modules de formation.

Des réunions mensuelles d'information sont organisées avec la mission locale.

Cette action s'adresse généralement à des jeunes en difficulté et en situation d'exclusion professionnelle, majoritairement issus de l'immigration (90 %). Ces jeunes cumulent les difficultés d'accès à l'emploi et sont fréquemment en rupture familiale.

En 2007, 80 jeunes (chiffre identique à 2006) ont été parrainés : 47 jeunes femmes et 33 jeunes hommes.

72 % sont de niveau V et Infra V, 26 % de niveau IV et 1 jeune a un niveau III.
61 % sont inscrits dans le programme CIVIS.

Fin 2007, les jeunes parrainés avaient trouvé les solutions suivantes :

- | | |
|---------------------------|----|
| - CAE et contrat d'avenir | 15 |
| - CDI | 13 |
| - CDD +intérim | 12 |
| - C Apprentissage | 8 |
| - Formation | 7 |
| - Retour scolaire | 4 |
| - C Professionnalisation | 3 |
| - En bilan et stage | 2 |

9 jeunes étaient en recherche à la fin de l'année 2007 et 8 avaient abandonné.

Au total 64 jeunes (79%) avaient trouvé une solution.

4.6. Les Parcours d'Orientation Professionnelle (POP)

Les P.O.P sont une prestation financée par le conseil régional dont l'objectif est l'aide à l'orientation professionnelle.

Ils s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans, avec peu de qualification, désireux de travailler leurs projets professionnels ou se réorienter. Ils s'inscrivent dans une démarche volontaire de construction de leur parcours.

Préalablement à chaque session dans le dispositif du POP collectif, il est organisé une réunion d'information ayant pour but de vérifier l'adéquation de la demande des jeunes avec la démarche proposée afin de s'assurer du bon déroulement de la session.

Une présentation des objectifs, du déroulement et contenu du POP est effectuée en insistant sur l'importance de la motivation et sur l'idée que cette démarche est personnelle et nécessite un investissement et une disponibilité importants.

Les différentes sessions sont composées de 10 à 12 jeunes.

La piste du stage d'observation qui plonge le jeune dans la réalité du monde du travail aussi bien en termes de conditions de travail que d'aptitudes est privilégiée.

Il est fait appel à des plateaux techniques en complément d'informations sur un secteur ou à défaut de trouver une entreprise susceptible d'accueillir le jeune.

59 entreprises ont collaboré à cette action et 12 plateaux techniques ont été réalisés.

228 jeunes ont été accueillis en 2007, contre 218 en 2006.

4.7. Le Pôle insertion du 10^{ème} arrondissement

En 2002, une Equipe Emploi Insertion a été créée sur le 10^{ème} arrondissement selon les directives du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Un partenariat s'est créé au sein de l'arrondissement entre les institutions suivantes : l'association Olga Spitzer, reconnue d'utilité publique, l'Agence locale pour l'emploi (ALE) Saint Louis et la Mission Locale Paris Centre.

Malgré la disparition de l'Equipe Emploi Insertion et la création du Pôle Insertion, service d'insertion professionnelle de l'association Olga Spitzer, celle-ci a poursuivi son partenariat avec la Mission Locale Paris Centre pour l'accompagnement et l'insertion en emploi des jeunes de moins de 26 ans sur le territoire du 10^{ème} arrondissement de Paris. A cet effet, la Mission Locale a maintenu le poste d'un conseiller dans les locaux du Pôle Insertion.

La DASES a accordé une subvention de 22.867 € en 2006 et 2007, pour l'accompagnement d'au moins 100 jeunes de 18 à 25 ans.

Le pôle insertion comprend une équipe pluridisciplinaire de quatre personnes qui y accueille tout public, jeunes de moins de 26 ans et adultes. Les actions d'accompagnement et de suivi proposées aux jeunes sont l'accueil, l'accompagnement et l'inscription à tous les dispositifs du conseil régional ainsi que les prestations de la Mission Locale.

En 2007, le Pôle Insertion a accueilli **203 jeunes** dans leurs démarches d'insertion : 87 dans le cadre d'un premier accueil, 116 qui étaient déjà dans un dispositif en 2006.

La répartition par âge et niveau était la suivante :

	VI	V bis	V	IV	III+	TOTAL
16-17 ans	1	12	8	0		21
18-21 ans	6	19	38	21		84
22-25 ans	3	12	38	28	8	89
26 et plus	1	1	2	5		9
TOTAL	11	44	86	54	8	203

Les jeunes 16-17 ans sont plus de **10%** car le Pôle Insertion, par le biais du conseiller mis à disposition, a développé un partenariat avec un lycée professionnel du 10^{ème} en plus de son partenariat de proximité avec le CIO.

On remarque que près de **70%** des jeunes ont un niveau V ou inférieur.

Le Pôle Insertion favorise l'accueil des publics issus des quartiers prioritaires qui n'ont pas accès aux structures de droit commun : **98 %** des jeunes habitent dans les quartiers classés en contrat urbain de cohésion sociale (secteur des portes).

Le public accueilli est donc globalement plus en difficulté que celui qui est accueilli par la Mission locale Paris centre, ce qui justifie pleinement qu'il existe une structure géographique dédiée spécifiquement au traitement de leurs problèmes et en prise directe avec le quartier.

Sur 203 jeunes, 91 sont encore dans les démarches d'insertion. Ils sont en cours de construction de leur parcours. Les 112 autres sont en situation d'insertion professionnelle. Ils bénéficient d'un emploi, d'une formation ou d'un contrat en alternance.

- ↳ 36 jeunes ont bénéficié des chèques mobilité.
- ↳ 15 Parcours d'Orientation Professionnelle (POP) collectifs ont été prescrits, et 7 ont été réalisés.
- ↳ 4 POP individuels ont été prescrits et 3 ont été réalisés.
- ↳ 12 jeunes ont participé à l'atelier de recherche d'emploi de la Mission Locale.

Les prestations et services de la Mission Locale sont utilisés par les jeunes en complément des entretiens individuels pour construire leur parcours d'insertion.

70 jeunes ont été convoqués à des réunions, 40 y ont effectivement participé et 28 contrats CIVIS signés.

Des permanences d'accueil et d'information ont été mises en place à la mairie du 10^e arrondissement, au CASVP du 10^e et d'autres arrondissements limitrophes, notamment le CASVP du 3^e, du 9^e, et le CASVP du 11^e arrondissement.

Dans ces permanences, assurées par les conseillers emploi du Pôle Insertion, les assistantes sociales peuvent orienter des jeunes de moins de 26 ans.

Des contacts ont été pris avec les Clubs de prévention : « La Clairière », AJAM et particulièrement ARC 75-Tempo situés sur les quartiers Grange aux belles/Louvel-Tessier/Bichat/Buisson Saint-Louis sont des partenaires privilégiés.

L'intervention de ces clubs sur le même public que la Mission Locale permet de faire un co-accompagnement dont les jeunes tirent un important bénéfice. Ils sont repérés et suivis par les éducateurs et, une fois qu'ils sont prêts à s'engager dans un parcours d'insertion, la Mission Locale, prend le relais de l'accompagnement par le biais du Pôle Insertion.

La reconnaissance du Pôle Insertion comme un « point relais » par la Mission Locale participe à la lutte contre l'exclusion des jeunes de l'arrondissement car il n'existe aucune autre structure d'insertion dédiée à ce public hormis l'agence locale pour l'emploi, où les jeunes en difficulté ne se rendent pas spontanément.

Le rôle du pôle insertion du 10^e arrondissement est également jugé de manière positive par la DASES qui souligne l'efficacité de son intervention pour le suivi des publics en difficulté, compte tenu de la mise à disposition du conseiller de la mission locale et des prestations de la structure de rattachement.

Toutefois, il n'y a pas eu d'enquête de satisfaction auprès des usagers et notamment des jeunes, sauf occasionnellement lors de certains ateliers.

4.8. Le cyber-emploi

A l'origine, en 1998, le cyber-emploi était implanté rue de Bretagne dans le 3^{ème} arrondissement.

Sa mission était double : initier aux nouvelles technologies et aider les jeunes dans leur recherche d'emploi.

Du fait de la création des espaces publics numériques (EPN), du développement de l'équipement des ménages et des prestations proposées par diverses associations, le volet « initiation technique » a perdu de son actualité et les activités ont été recentrées au bénéfice des jeunes en recherche d'emploi.

De ce fait, le cyber-emploi participe pleinement aux activités de la mission locale et est désormais implanté dans les mêmes locaux.

4.8.1. Le public du cyber-emploi

En 2007, le Cyber-Emploi a reçu **7.368** visites, et a inscrit **340** nouveaux jeunes.

En 2006, le Cyber-Emploi avait reçu **7.434** visites, et inscrit **503** nouveaux jeunes.

Par rapport aux années passées, les jeunes qui fréquentent le Cyber-Emploi ne sont plus systématiquement inscrits. Ceux qui viennent exclusivement dans le cadre de l'atelier collectif de recherche d'emploi (voir plus loin) sont comptabilisés comme visiteurs mais ne sont pas inscrits. Cela explique que la baisse du nombre d'inscrits entre 2006 et 2007 corresponde à une relative stabilité du nombre de visites.

Comme chaque année, les 22-25 ans ont représenté la majorité des inscrits : 55%.

En s'inscrivant la 1^{ère} fois au Cyber-Emploi, 74% des jeunes déclarent rechercher un emploi, 23% un stage ou un petit travail d'appoint, 32% une formation, 17% des informations sur les métiers et 13% des informations sur les entreprises. D'une année sur l'autre, ces proportions ne changent pratiquement pas.

La proportion des jeunes ayant un niveau scolaire inférieur ou égal au Bac (niveau IV et infra) continue de progresser. Ils représentent 88% des inscrits en 2007 (contre 84% en 2006, et 83% en 2005).

Les 15% de jeunes qui n'habitent pas le territoire couvert par la Mission Locale, viennent surtout des 19^e et 20^e arrondissements, ce qui est logique car la mission locale Paris Est ne dispose pas de cyber-emploi.

77% des jeunes sont venus au cyber-emploi par la mission locale, 17% par l'ANPE.

Dans le contexte actuel, le public du Cyber-Emploi est donc presque exclusivement composé de jeunes de la Mission Locale qui viennent à la suite d'un entretien avec leur conseiller.

A l'issue de cet entretien, certains jeunes jugés suffisamment autonomes sont directement orientés vers le Cyber-Emploi.

Les jeunes qui ont le plus besoin d'être aidés dans leurs recherches sont dirigés vers l'atelier collectif de recherche d'emploi qui a lieu chaque matin dans la grande salle du Cyber-Emploi.

Cette nouvelle organisation permet une mutualisation des compétences des animateurs du Cyber et des conseillers, qui travaillent désormais ensemble dans le cadre de cet atelier.

4.8.2. Les partenariats

En 2006, dans le cadre d'un projet sur le tissu économique conduit par l'agence Obea communication, les équipes du Cyber-emploi Centre et du Cyber-emploi Belliard ont assuré le suivi du site <http://www.150entreprises.fr> et de la base de données destinée aux conseillers des Missions Locales Paris Centre, Belliard et Paris Est. Des vidéos ont été mises en ligne. Elles présentent les témoignages d'une jeune, d'une personne chargée de recrutement dans une entreprise, d'une marraine et de deux conseillers en mission locale.

Depuis l'an 2000, à la demande de l'ANPE d'une part, et de la Maison du développement économique et de l'emploi du XVIII^e arrondissement d'autre part, le Cyber-emploi de Paris Centre anime régulièrement des ateliers sur le thème de l'utilisation d'Internet dans la recherche d'emploi.

Ces prestations extérieures sont l'occasion d'échanger avec d'autres publics (Cadres confirmés, RMistes, etc.) ce qui permet de suivre les évolutions de la demande et des pratiques, et de trouver en retour des solutions pour certaines des difficultés que rencontrent les publics qui fréquentent le Cyber-emploi de Paris Centre.

4.8.3. Le site

Le site www.cyber-emploi-centre.com permet aux jeunes d'accéder à des offres d'emploi, de stage et de formation et proposer des liens avec d'autres sites notamment celui de l'ANPE.

On trouvera en annexe n°4 la page d'accueil du site et les différentes rubriques proposées.

Entre 2006 et 2007, la fréquentation du site a encore progressé de **19%** pour le nombre de visiteurs uniques (791.716 visiteurs en 2007 ; 665.755 en 2006), et de **16%** pour le nombre de visites (1.205.583 en 2007 ; 1.043. 096 en 2006).

Le nombre de visites par jour oscille entre 6000 et 2000 suivant les jours de la semaine, le lundi accusant systématiquement la plus forte fréquentation, et le samedi la plus faible.

La plupart des connexions se font à Paris et en proche banlieue. Viennent ensuite, très loin derrière, Lyon, Marseille, Toulouse.

Il faut également souligner la fidélité des visiteurs puisque chaque mois, les 10 villes de région parisienne où les connexions sont les plus élevées après Paris, sont pratiquement toujours les mêmes : Vanves, Bagnolet, Neuilly-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Aubervilliers, Saint-Mandé, St-Ouen, Romainville, Courbevoie, Levallois-Perret (par ordre décroissant).

Les mots clés les plus utilisés pour accéder au site sont : « cyber-emploi » (et ses variantes), « humanitaire », « emploi paris ». Viennent ensuite « agence d'interim », « recherche emploi », « contrat en alternance », « entreprises qui recrutent ».

On constate donc globalement que la mission locale a obtenu de bons résultats. Toutefois, les rapports d'activité contiennent des statistiques nombreuses, mais peu d'éléments qualitatifs, notamment sur le degré de satisfaction des jeunes et leurs attentes.

5. UNE SITUATION FINANCIERE A L'EQUILIBRE

L'examen de la situation financière et comptable de l'association porte sur les quatre derniers exercices clos, soit 2004 à 2007.

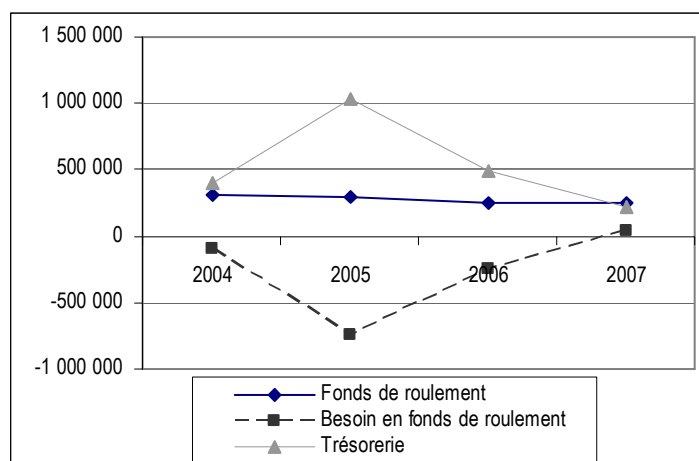
5.1. Des fonds propres en légère augmentation

Evolution des capitaux propres

En euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Capitaux propres dont :	293 048	313 688	326 865	314 508	7,3%
<i>fonds associatifs</i>	259 367	259 367	259 367	259 367	0,0%
<i>Report à nouveau</i>	4 106	33 681	54 321	67 498	1543,9%
<i>Résultat de l'exercice</i>	29 575	20 640	13 177	-18 268	
<i>subvention d'investissement</i>				5 911	

Les capitaux propres ont progressé grâce aux reports positifs des années antérieures : on constate néanmoins une dégradation progressive des résultats ; en 2007, le résultat est négatif.

Evolution du fonds de roulement et de la trésorerie



En euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Fonds de roulement	304 901	294 616	246 099	257 255	-15,6%
Besoin en fonds de roulement	-91 757	-738 290	-249 489	35 094	-138,2%
Trésorerie	396 658	1 032 906	495 588	222 161	-44,0%

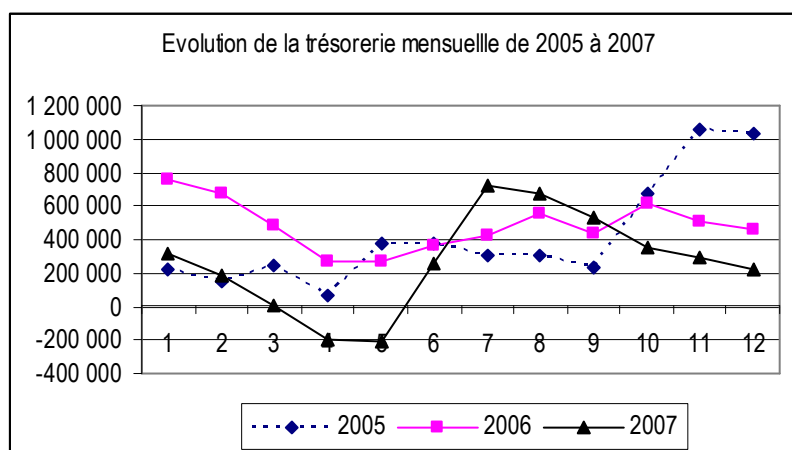
La situation financière de l'association est correcte. Pourtant, il faut constater la diminution des ressources stables de l'association représentées par le fonds de roulement ; elle s'explique essentiellement par la baisse en 2006 de la provision pour charge : 75 382 € en 2004 et en 2005 (dont 66 260 € de provision retraite), puis 41 266 € en 2006. Cette provision, constituée principalement des indemnités de départ à la retraite, a été réajustée en 2006 à la baisse compte tenu d'un nouveau mode de calcul plus en conformité avec la réalité.

Le calcul prévisionnel des indemnités de retraite est inclus dans les comptes alors qu'il aurait pu être présenté en information hors bilan. Ce choix permet à l'association d'améliorer son fonds de roulement.

5.2. La trésorerie

La trésorerie représentait 3 mois de fonctionnement à fin 2004, 6 mois de fonctionnement en 2005 (compte tenu de la gestion par l'association du fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) pour toutes les missions locales) et deux mois de fonctionnement à fin 2006.

Pourtant, la situation de fin d'année n'est pas révélatrice des difficultés de trésorerie que peut rencontrer l'association en cours d'année : ainsi, en 2007, la situation est très critique en mars (10 448 €), en avril (-200 381 €), et en mai (-212 132 €).



Au total, les frais financiers en 2006 ont été de 3 083 € et de 1 478 € en 2007. Une autorisation de découvert d'environ 200 000 € a été négociée avec la banque.

Les fonds disponibles ont été placés pour un montant de 831 286 € à fin 2005 et 333 369 € à fin 2006.

Ces placements, liés à l'accroissement du montant des recettes (enveloppe FIPJ), ont produit 8 598 € d'intérêts en 2006 et 2 148 € en 2005.

5.3. L'analyse du bilan

5.3.1. L'actif

L'actif du bilan a progressé de 15,3 % et se compose principalement de l'actif circulant.

Evolution de l'actif du bilan

en euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total de l'actif, dont :	648 183	1 464 394	902 607	747 484	15,3%
Actif immobilisé	63 529	94 454	122 032	104 690	64,8%
Actif circulant	584 654	1 369 940	780 575	642 794	9,9%
Part de l'actif circulant dans le total de l'actif	90,2%	93,5%	86,5%	86,0%	

L'actif immobilisé (13,5 % de l'actif en 2006) a augmenté de 65 % sur la période. Ceci s'explique par la forte augmentation des immobilisations corporelles (45 971 € en 2004 à 103 955 € en 2006) liée à des acquisitions de matériel informatique et à des travaux d'agencements.

Le montant de la caution déposée pour la location des bureaux (18 206 € en 2007) est inscrit en immobilisations financières.

L'augmentation de l'actif circulant, qui représente en moyenne 90 % de l'actif, est due principalement aux placements réalisés (Valeurs Mobilières de Placement = 821 286 € en 2005).

5.3.2. Le passif

Evolution du passif du bilan

en euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total passif, dont :	648 183	1 464 394	902 606	747 484	15,3%
Capitaux propres	293 048	313 688	326 865	314 508	7,3%
Provisions pour risques et charges	75 382	75 382	41 266	47 437	-37,1%
Dettes et produits constatés d'avance	279 753	1 075 324	534 475	385 540	37,8%

Le total du passif a augmenté du fait des résultats positifs enregistrés par l'association et reportés dans les capitaux propres.

Les provisions ont été constituées pour couvrir les indemnités de départ à la retraite.

En 2005, les produits constatés d'avance (614 955 €) étaient particulièrement importants, l'association ayant perçu les allocations du fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) pour l'ensemble des missions locales pour la période

allant de septembre 2005 à septembre 2006. Ces dernières avaient décidé de mutualiser cette action et de confier la gestion de ces fonds à la Mission Centre.

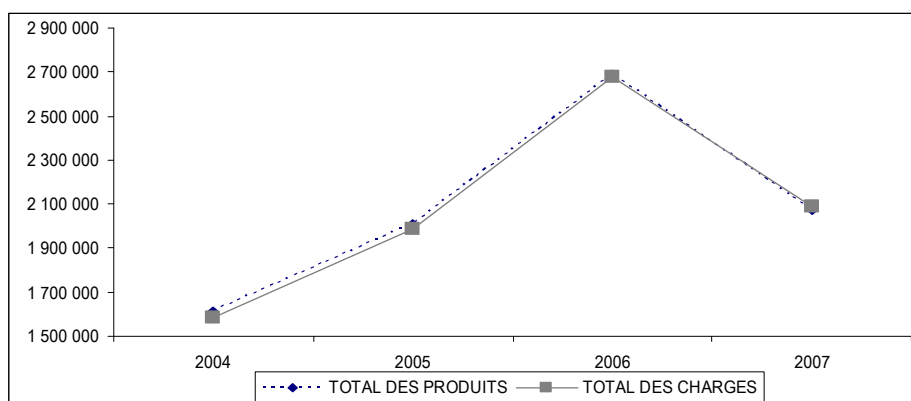
Il n'y a pas d'endettement bancaire à moyen ou long terme.

5.3.3. Les résultats à l'équilibre

5.3.3.1. Les charges et les produits de l'association sont en forte croissance sur les trois années

Les charges ont augmenté de 32 % de 2004 à 2007, principalement à cause des actions liées à la mise en place de CIVIS (recrutement de sept conseillers) et la gestion du FIPJ (Fonds d'Insertion Professionnelle pour les Jeunes).

Evolution des charges et des produits de Paris centre



En euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007 / 2004
Total des produits	1 611 193	2 008 767	2 691 843	2 069 863	28,5%
Total des charges	1 581 618	1 988 127	2 678 665	2 088 131	32,0%
Bénéfice ou perte	29 575	20 640	13 177	-18 268	-
Part du résultat dans le total des produits	1,8%	1,0%	0,5%	-0,9%	-

Les faibles résultats sont conformes à l'objectif qui a été assigné aux missions locales mais il faut constater la dégradation constante des résultats de l'association qui, en 2007, devient négatif.

Evolution des recettes de la mission centre

En euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total des produits* dont	1 589 966	2 006 619	2 683 244	2 061 579	29,7%
a) Subvention d'exploitation	1 578 833	1 985 553	2 583 951	2 003 777	26,9%
b) Autres produits	11 133	21 066	99 293	57 802	419,2%
Part des subventions dans total des produits	99,30%	99,00%	96,30%	97,20%	

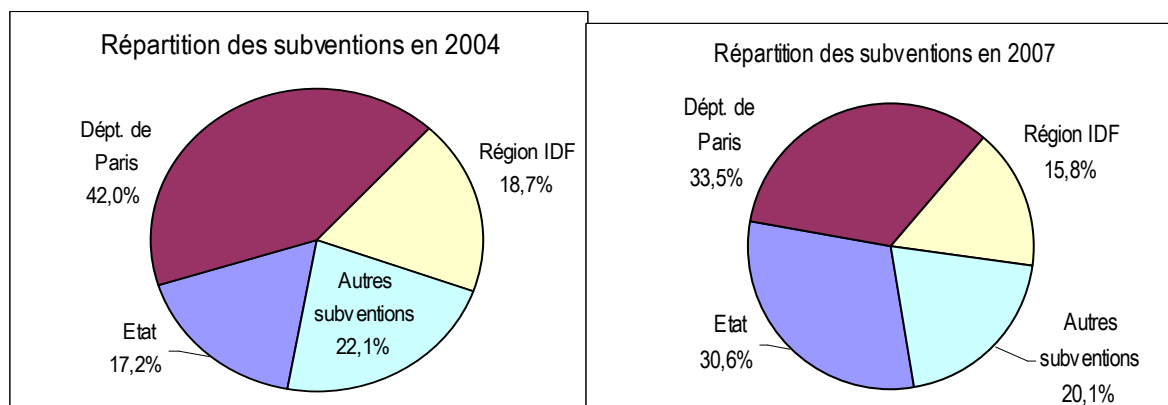
* dont en 2006, 641 022 € au titre du FIPJ.

a) La Mission centre est entièrement subventionnée, l'Etat, le Département de Paris et la Région étant ses principaux financeurs. Les activités ne produisent aucune ressource propre.

Ventilation des subventions

En euros	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
TOTAL des subventions	1 578 833	1 985 553	2 583 951	2 003 777	26,92%
ETAT	271 105	527 028	1 192 477	612 931	126,09%
Département de Paris	663 004	671 504	671 504	671 504	1,28%
Région IDF	295 608	315 886	315 886	315 886	6,86%
Subventions liées aux activités spécifiques	349 116	471 135	404 084	403 456	15,57%

Répartitions des subventions en 2004 et 2007



Les autres subventions sont liées à une activité particulière comme le financement du POP par la région (104 700€ en 2007), le parrainage (24 400€ en 2007), la subvention Appui social individualisé (ASI) par l'Etat (20 000€ en 2007)...

Détail des principales subventions

(En euros)	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total principales subventions	1 229 717	1 514 418	2 179 867	1 600 321	30,14%
ETAT	271 105	527 028	1 192 477	612 931	126,09%
Etat fonctionnement	271 105	278 629	297 581	297 581	9,77%
Etat Conseillers CIVIS	0	122 266	253 874	255 395	
Etat FIPJ	0	126 133	641 022	59 955	
Région IDF	295 608	315 886	315 886	315 886	6,86%
Département de Paris	663 004	671 504	671 504	671 504	1,28%
Dpt Paris fonctionnement mission	345 475	355 474	355 474	355 474	2,89%
Dpt Paris fonctionnement CYBER	317 529	316 030	316 030	316 030	-0,47%

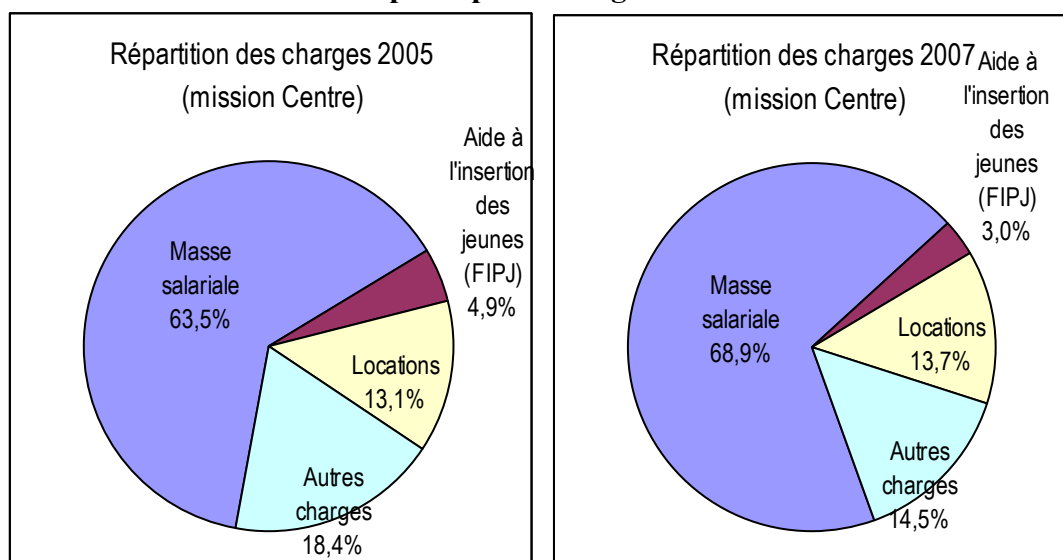
Globalement, les subventions ont augmenté de 30 % sur la période, cet accroissement est essentiellement dû au financement du nouveau dispositif Etat, CIVIS. La subvention de la Région a augmenté de près de 7 % sur la période mais est restée tout à fait stable sur les trois dernières années. **Enfin, la subvention du département n'a que très faiblement augmenté depuis 2004.**

b) Les « **autres produits** », qui représentent entre 1 % et 3,7 %, ont fortement augmenté en 2006 : cela s'explique essentiellement par des transferts de charges d'exploitation liés à des remboursements CPAM, mutuelle (50 418 € en 2006 et 17 926 € en 2005) et par une reprise de provision correspondant à l'évaluation du montants des engagements en matière d'indemnités en fin de carrière (34 116 €).

5.3.3.2. Des charges de personnel en augmentation

Les charges de personnel (administratif et conseillers) représentent près de 70 % des charges totales. Elles ont sensiblement avec la mise en place du CIVIS.

Ventilation des principales charges en 2005 et en 2007



Principales charges de fonctionnement

<i>En euros</i>	2005	2006	2007	Δ 2007/2005
Total des charges d'exploitation* dont :	1 920 115	2 620 582	2 031 653	5,8%
1) Masse salariale	1 220 173	1 471 525	1 399 795	14,7%
<i>Part de la masse salariale en %</i>	63,5%	56,2%	68,9%	
2) Aide à l'insertion des jeunes (FIPJ)	94 457	615 321	59 955	-36,5%
<i>Part des aides à l'insertion des jeunes</i>	4,9%	23,5%	3,0%	
3) Locations	251 865	251 476	277 763	10,3%
<i>Part des locations en %</i>	13,1%	9,6%	13,7%	
4) Autres charges (+ comm, entretien, honoraires...)	353 620	282 260	294 140	-16,8%
<i>Part des autres charges en %</i>	18,4%	10,8%	14,5%	

* Le tableau ci-dessus a subi des retraitements compte tenu de l'enregistrement à tort dans les comptes de résultat (classe 6) de l'estimation de la mise à disposition d'un agent par l'ANPE.

Cette mise à disposition gratuite a été comptabilisée dans les frais de personnel en 2005 et 2006 puis dans le compte « personnel extérieur à l'entreprise » en 2007. Or, le plan comptable et la circulaire 2004/024 précise que *« les contributions n'entraînent pas de flux financiers puisqu'elles sont gratuites, elles ne doivent donc pas être inscrites au compte de résultat. L'inscription en comptabilité consiste à enregistrer à la fois les contributions en comptes de classe 8 et au pied du compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature » en deux colonnes de totaux égaux »*.

La constatation de cette charge est compensée par la comptabilisation d'une subvention ANPE. Le résultat n'est pas affecté par cette comptabilisation mais les charges et les produits ne sont pas conformes aux flux financiers réels.

1) Effectifs

La mission Centre comporte 28 salariés dont 4 qui ne s'occupent que du Cyber-emploi. Il faut préciser qu'un salarié délégué syndical travaille environ 2 jours par semaine et est compté comme effectuant un plein temps dans les effectifs de la Mission. Les remboursements réalisés par le syndicat ne couvrent qu'une faible partie de son salaire (5 619 € en 2007).

Par ailleurs, une personne travaille à mi temps.

Globalement, la masse salariale a augmenté en 2005 et 2006, les effectifs ayant progressé de 5 personnes en 2005 et 3 personnes en 2006. En 2007, les effectifs ont diminué (-3) malgré le recrutement de trois salariés (6 départs en 2007 dont trois démissions).

Des indemnités de départ pour licenciement ont été versées à trois salariés en 2007 conformément à la convention collective, l'un d'entre eux a, en outre, bénéficié d'une indemnité transactionnelle.

2) L'aide à l'insertion professionnelle des jeunes

Elle a été multipliée par 6 de 2005 à 2006, la Mission Centre gérant pour l'ensemble des missions locales parisiennes les fonds du FIPJ affectés à cette action. Le tableau ci-dessous montre la répartition de ces dépenses et notamment l'effort réalisé pour aider les jeunes à se déplacer (cartes orange, permis de conduire).

Détail des charges FIPJ

	2005	2006
Transport des jeunes - cartes orange	30%	31 %
Formation permis jeunes	16%	29 %
Renforcement linguistique	0%	21 %
Tickets service hébergement	31%	7 %
Autres actions FIPJ	23 %	12 %

3) Les charges de location

La location de l'immeuble occupé par la Mission locale représente en moyenne 80 % des charges de location.

Détail des locations

	2 005	2 006	2 007
Locations dont :	251 865	251 476	277 763
Location immobilière charges comprises	198 374	202 115	226 468
Autres charges de locations (mobilière, informatique)	53 491	49 360	51 295

4) Les autres charges

Elles ont fortement baissé de 2005 à 2006 (- 24,5%) ce qui s'explique par la forte réduction des frais liés à la démarche qualité (-30 372 €) et des honoraires (- 22 000 €).

Les postes de frais généraux (déplacements missions réceptions) restent faibles (5 682€ en 2007 ; 3 599 € en 2006 ; 5 722 € en 2005) et liés au parrainage.

La Mission locale Centre présente en annexe de ses comptes annuels, la ventilation des recettes et des charges pour les activités de la Mission locale d'une part et d'autre part pour les celles du Cyber. Ces comptes sont résumés ci-après :

Comptes d'exploitation de la mission centre :

En euros	2005	2006	2007	Δ 2007/2005
Total des produits dont	1 677 058	2 310 625	1 745 549	4,1%
Subvention d'exploitation	1 655 992	2 248 240	1 678 004	1,3%
Autres produits	21 066	62 385	67 545	220,6%
Part des subventions dans total des produits	99,00%	96,30%	96,13%	
Total des charges d'exploitation dont :	1 678 999	2 317 306	1 780 668	6,1%
Masse salariale	1 134 282	1 305 115	1 233 868	8,2%
Part de la masse salariale en %	67,56%	56,32%	69,29%	
Aide à l'insertion des jeunes*	179 263	674 833	110 023	-38,6%
Part des aides à l'insertion des jeunes	10,68%	29,12%	6,18%	
Locations	144 858	157 368	180 528	24,6%
Part des locations en %	12,70%	6,8%	10,1%	
Autres charges (+ comm, entretien, honoraires...)	220 596	179 990	256 249	19,0%
Part des autres charges en %	13,14%	7,77%	14,39%	

* Le tableau présenté inclus dans les charges le montant des chèques mobilité

Comptes d'exploitation du Cyber :

En euros	2005	2006	2007	Δ 2007/2005
Total des produits dont	329 561	322 201	316 030	-4,1%
Subvention d'exploitation	329 561	322 201	316 030	-4,1%
Total des charges d'exploitation dont :	307 616	307 858	305 984	-0,5%
Masse salariale	148 640	170 992	165 929	11,6%
Part de la masse salariale en %	48,32%	55,54%	54,23%	
Locations	107 009	94 106	97 235	-9,1%
Part des locations en %	34,8%	30,6%	31,8%	
Autres charges (+ comm, entretien, honoraires...)	51 967	42 760	42 820	-17,6%
Part des autres charges en %	16,89%	13,89%	13,99%	

La subvention du département de Paris (316 030 €) pour le Cyber a été stable sur les années présentées ; le total des subventions a baissé néanmoins en 2006, la subvention de 14 920 €, versée en 2005 par le ministère de l'Emploi et de la solidarité, n'ayant pas été reconduite.

En moyenne, sur les trois dernières années, les charges d'exploitation ont représenté environ 14 % des charges totales de la Mission Centre, la masse salariale, 11,5 % et les locations (immobilières et mobilières) 38,3 %.

Les charges de locations immobilières et mobilières sont donc particulièrement importantes pour le Cyber puisqu'elles représentent environ un tiers des charges de cette activité.

Environ 40 % de la charge totale de location immobilière de l'association est affecté au Cyber.

La convention pluriannuelle d'objectifs (département de Paris) pour les années 2006-2008 précise que « *La Mission locale établira, en annexe aux comptes du Cyber-emploi Jeunes, la liste, la qualification et le détail des rémunérations du personnel employé au titre de cette activité.* »

Or, aucun élément sur le personnel ne figure en annexe des comptes.

5.4. Une organisation comptable et financière externalisée

5.4.1. Les outils de gestion et d'information

Un cabinet d'expertise comptable réalise les opérations comptables, notamment les rapprochements bancaires, le suivi des subventions et les comptes de fin d'année. L'élaboration et le suivi des budgets sont réalisés avec sa collaboration.

La gestion de la paie est également traitée par l'expert comptable.

La gestion de la caisse a été fiabilisée en 2006 et la saisie des écritures de caisse a été réalisée informatiquement.

La Mission locale a décidé de mettre en place un logiciel de gestion de temps (AGESPRO) pour permettre l'élaboration d'une comptabilité analytique.

Le coût du traitement comptable a presque doublé de 2004 à 2007.

Coût du traitement comptable

Montant des honoraires (En euros)	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Expert-comptable	19 966	40 304	28 661	35 506	77,8%
CAC	4 248	3 268	4 434	4 546	7,0%
TOTAL	24 214	43 572	33 095	40 052	60,4%

L'augmentation du montant des honoraires sur les quatre dernières années est expliquée par, d'une part le changement de l'expert comptable début 2006 pour l'élaboration des comptes de 2005 et d'autre part les nouvelles tâches qui lui ont été confiées (saisie des comptes, comptabilité analytique).

Un commissaire aux comptes certifie les comptes.

La Présidente de l'association a délégué sa signature au directeur : « pour signer en mes lieux et place les documents demandés par les institutions concernés si je suis moi-même empêché et m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature. »

Des procédures internes, notamment sur l'utilisation des chèques mobilité et sur la gestion de la caisse ont été formalisées par la Mission locale.

Le directeur de la mission dispose d'une carte bancaire, peu utilisée, sauf pour régler des achats qui ne peuvent être payés par chèque.

Les espèces (d'un faible montant) et les chèques mobilité sont conservées dans un coffre dans le bureau du directeur.

Dans le cadre des actions de parrainage, les bénévoles sont défrayés à hauteur d'un ticket restaurant si la journée est complète et d'un billet aller et retour : ces remboursements sont effectués par chèque.

5.4.2. Les budgets prévisionnels

La comparaison des budgets et des comptes est présentée en annexe n° 5.

Les budgets prévisionnels sont élaborés en novembre pour être présentés en décembre. Ils consistent en une reconduction des charges prévisibles pour l'année suivante. Pour les recettes, la mission locale ne connaît pas lors de l'élaboration de son budget le montant des subventions qui vont lui être accordées mais elles sont, en général, au minimum reconduites : les financements de la Région et du Département sont stables ; en revanche les subventions de l'Etat et du FSE sont variables.

Une situation de comptes est arrêtée à fin septembre sur les 9 mois réalisés avec une projection à fin d'année.

La comparaison entre les budgets prévisionnels et les comptes montre que la Mission locale n'a pas toujours une bonne visibilité, hors subventions de fonctionnement, de toutes les recettes qu'elle va recevoir. Ses dépenses restent néanmoins contrôlées.

Au terme de son audit, l'Inspection générale constate que la mission locale est une structure qui fonctionne bien, dont le personnel est impliqué et motivé. En outre, les résultats atteints sont satisfaisants.

Toutefois, la mission s'apparente plus à une structure administrative qu'à une association classique, ses trois financeurs lui laissant peu de marge d'initiative.

En outre, certaines fonctions transversales juridiques ou informatiques ne peuvent être assurées parfaitement en interne, faute de moyens.

L'Inspection générale formulera un certain nombre de recommandations spécifiques à la mission locale Paris Centre. D'autres plus générales, figureront dans le rapport de synthèse concernant l'ensemble des missions locales Parisiennes.

6. PROPOSITIONS

6.1. Améliorer l'installation de la mission locale

Il a été indiqué que les bureaux de la mission locale étaient implantés sur plusieurs niveaux, ce qui n'est pas toujours très commode ni lisible pour les usagers.

Afin de trouver une nouvelle implantation, l'aide des services de la Ville est indispensable. Il y a lieu d'indiquer que la DDEE diffuse régulièrement une liste des bureaux vacants chez les bailleurs sociaux. Un contact pourrait être établi entre les responsables de ce dossier et la direction de la mission locale pour voir s'il n'existe pas une solution susceptible de leur convenir.

S'il n'est pas possible de déménager la mission, il serait possible de faciliter l'accueil des jeunes en améliorant la signalétique par la pose d'une plaque dans la rue.

Compte tenu de ces difficultés, l'Inspection générale avait envisagé dans un premier temps la création d'une subvention spécifique de loyer.

Dans le cadre de la procédure contradictoire, la DDEE a fait part de ses réserves de principe sur un tel mécanisme.

L'Inspection générale souligne pourtant qu'une prise en charge partielle de loyer existe en faveur de la mission locale Belliard et que la mission locale Paris Soleil bénéficie d'un loyer de l'OPAC inférieur au niveau du marché.

L'Inspection générale propose donc comme le suggère la DDEE que cette aide soit déterminée en accord avec les autres financeurs (Etat, Région) en s'inscrivant dans une réflexion plus large sur la prise en charge des frais fixes des missions locales.

6.2. Créer une antenne locale

Comme indiqué au § 4.4, environ 30% des jeunes fréquentant la mission locale habitent dans le 10^{ème} arrondissement.

De plus le pôle insertion du 10^{ème} arrondissement prend déjà en charge les jeunes du 10^{ème} qui sont globalement plus en difficulté que l'ensemble du public de la mission locale (Cf § 4.7).

L'Inspection générale estime donc qu'il serait tout à fait opportun afin de se rapprocher des jeunes, de créer une antenne locale dans le 10^{ème} arrondissement, en s'appuyant sur la structure existante.

Les textes applicables aux missions locales permettent de respecter le dispositif actuel de l'espace insertion qui repose sur le partenariat entre plusieurs partenaires : en effet, on peut constituer les missions locales sous forme de GIP. On pourrait ainsi institutionnaliser le partenariat entre l'association Olga Spitzer et la mission locale.

Ce point devrait faire l'objet d'un examen complémentaire des services de la DDEE et de la Direction des affaires juridiques et son éventuelle généralisation être étudiée.

6.3. Mettre en place de nouveaux tableaux de bord

Comme il a été indiqué dans le rapport, la mission locale fournit chaque année des statistiques nombreuses sur les résultats qu'elle obtient sur les différents dispositifs.

On ne peut que regretter qu'il n'existe pas de tableaux de bord faisant apparaître dans le rapport d'activité les résultats atteints dans l'application de la convention passée avec le département pour les jeunes suivis en terme d'emploi et de formation.

L'Inspection générale préconise d'annexer à ce rapport d'activité un tableau de bord synthétique en complément des documents transmis à la DDEE sur l'exécution par la mission locale de ses obligations conventionnelles.

6.4. Rapprocher les cyber-emploi parisiens

Comme indiqué au § 4.8, le cyber-emploi existe depuis 1998. Son rôle a évolué et le site rend des services appréciables aux jeunes.

Une coopération s'est instaurée avec le cyber-emploi de la mission locale Belliard. En revanche, le cyber-emploi du 5^{ème} arrondissement travaille de manière autonome et dispose de son propre site, dont la page d'accueil est différente de celles de deux autres.

L'Inspection générale suggère qu'une étude soit menée sur la création d'un site unique pour toutes les missions parisiennes, tout en conservant, ou en créant pour celles qui ne sont pas équipées, des salles informatiques permettant aux jeunes de rechercher des stages, des emplois et des formations avec l'aide d'agents de la mission locale.

6.5. Mieux travailler en réseau avec la DPVI et la DASES

Les rapporteurs ont pu constater que la mission locale donnait la priorité aux mesures permettant aux jeunes d'accéder à l'emploi, comme c'est sa vocation.

Toutefois, il existe une complémentarité certaine entre des travailleurs sociaux qui font de l'insertion et la mission locale qui traite les autres volets de la situation des jeunes afin d'accroître leurs chances d'insertion durable.

C'est ainsi que la prise en charge des problèmes d'hébergement, voire d'habillement est un préalable indispensable à l'intégration professionnelle.

Or, il résulte des entretiens avec les rapporteurs que la mission locale a peu de contacts avec d'autres intervenants locaux relevant de la DPVI et la DASES : chef de projets « politique de la Ville », services sociaux polyvalents, section locales du CCAS, antennes jeunes de la DJS.

Il apparaît aux rapporteurs qu'un travail en réseau avec les autres intervenants concernés par ce type de public serait de nature à améliorer la prise en charge des jeunes, dans le respect des compétences respectives de chacun et de leur approche des problèmes. Pour ce faire, l'Inspection générale suggère d'institutionnaliser à l'initiative de la DDEE, les contacts informels existants.

6.6. Se rapprocher de la DRH de la Ville de Paris

Les rapporteurs ont pu constater que la mission n'avait pratiquement aucun contact avec les services de la DRH, alors la collectivité Parisienne est un de ses principaux financeurs.

Or la Ville de Paris est un des principaux employeurs du département.

La réforme du statut des personnels de la catégorie « C » de la Ville de Paris, qui semble ignorée de la plupart des conseillers, accroît les possibilités de recrutement sans concours pour des postes qui correspondent au profil des jeunes accueillis par la Mission locale.

La Ville de Paris est ainsi en mesure d'offrir une solution durable aux jeunes peu diplômés, d'autant plus qu'elle est demandeuse de candidats dans certains secteurs sous tension : métiers de la petite enfance ou du nettoyage par exemple.

La mission locale doit se rapprocher du bureau du recrutement de la DRH pour examiner les modalités de mise en place d'un partenariat. La DDEE pourrait utilement se rapprocher de la DRH pour inciter à un rapprochement avec la mission locale.

6.7. Réaliser une enquête de satisfaction auprès des jeunes

L'Inspection générale suggère de réaliser une enquête de satisfaction auprès des jeunes portant sur leur degré de satisfaction et leurs attentes.

Celle-ci pourrait être confiée à un intervenant extérieur et financée par la DDEE.

Dans le même esprit, il serait judicieux de mettre à la disposition des jeunes un cahier de suggestions et de doléances, ce qui permettrait à la direction d'avoir un « retour » des usagers.

6.8. Revoir le traitement comptable de la mise à disposition du conseiller ANPE

La mise à disposition gratuite, comptabilisée dans les frais de personnel en 2005 et 2006 puis dans le compte « personnel extérieur à l'entreprise » en 2007, devra être comptabilisée en comptes de classe 8 et au pied du compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature » en deux colonnes de totaux égaux.

6.9. Mettre en annexe des comptes les informations concernant le personnel du cyber-emploi

Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs du département de Paris, la Mission locale devra établir, en annexe aux comptes du cyber-emploi Jeunes, la liste, la qualification et le détail des rémunérations du personnel employé au titre de cette activité.

Liste des personnes rencontrées

- Mme ..., Présidente de l'association Mission Centre
- M. ..., Directeur
- Mme ..., Directrice adjointe
- M. ..., Chargé de projet emploi
- Mme ..., Conseillère emploi, atelier recherche d'emploi
- M. ..., Chargé de projet, responsable du parrainage et du partenariat avec les clubs de prévention depuis mai 2007
- M. ..., Conseiller
- Mme ..., Conseillère en charge du dossier « Ecole de la 2^{ème} chance » et de la lutte contre les discriminations
- M. ..., Conseiller
- M. ..., Responsable du cyber-emploi
- Mme ..., Conseillère détachée dans le 10^{ème}
- M. ..., Conseiller référent ANPE
- M. ..., Expert-comptable

PROCEDURE CONTRADICTOIRE

Le rapport provisoire sur la mission locale « Paris Centre » a été envoyé le 17 juin 2008
à celle-ci et à la DDEE

- N° 1 Note du directeur du développement économique et de l'emploi en date du 3 décembre 2008
- N° 2 Lettre de la présidente de l'association « Mission locale Paris Centre » en date du 3 octobre 2008

Courrier N° 1 : Note du directeur du développement économique et de l'emploi en date du
3 décembre 2008

DÉPARTEMENT DE PARIS

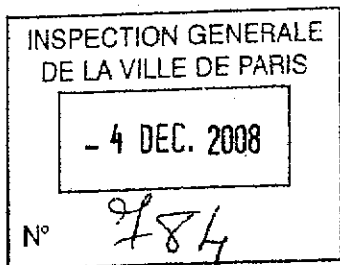


Bureau de la Promotion de l'Emploi et de la Formation
rue de Citeaux - 75012 Paris

Paris, le 03 DEC. 2008

Note à l'attention de : Madame.

Directrice de l'Inspection Générale



Objet : Rapport provisoire sur les Missions Locales
(rapport N°07-21)

P.J. : un dossier

Vous avez bien voulu me transmettre pour observations éventuelles les rapports provisoires relatifs aux Missions Locales parisiennes (monographie de chacune des cinq Missions Locales et rapport de synthèse).

Il s'avère que l'ensemble de ces rapports, de grande qualité, n'appelle de ma part que peu d'observations.

Vous trouverez ci-joint, conformément à votre demande, des fiches récapitulant, pour chaque monographie ainsi que pour le rapport de synthèse, les quelques remarques susceptibles de les préciser ou de les compléter.

Pour ce qui concerne les nombreuses préconisations formulées en conclusion du rapport de synthèse, elle me paraissent effectivement de nature à améliorer tant les conditions de la gouvernance exercée par le Département sur les Missions Locales que les actions et initiatives menées en direction des jeunes.

Toutefois, elles doivent, pour être susceptibles d'une mise en œuvre réelle, être assorties de moyens humains supplémentaires à la mesure des tâches qu'elles supposent.

A cet égard, la création d'un poste d'agent de catégorie A auprès de la Sous-Directrice de l'Emploi, préconisée par le rapport, est une mesure indispensable pour faire face à l'augmentation corrélatrice des tâches administratives générées par les nouvelles initiatives.

Par ailleurs, la proposition relative à la réalisation d'un audit sur les offres d'accès gratuit à Internet sur le territoire parisien destinées aux jeunes et aux demandeurs d'emploi (cf p.93 du rapport de synthèse) me paraît tout à fait pertinente.

Directeur du Développement
Economique et de l'Emploi

RAPPORT PROVISOIRE sur les Missions Locales à Paris

Mission Locale PARIS CENTRE

Observations

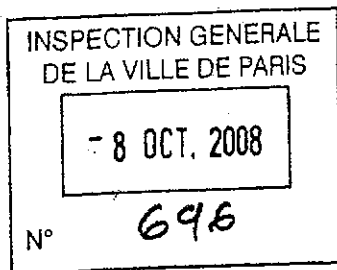
Numéro Page	OBSERVATIONS
Page 10 Composition du C.A.	Le paragraphe sur la composition du Conseil d'Administration renvoie à l'annexe n°1 où figure la liste des membres du CA « mise à jour en 2008 ». Or la liste figurant à l'annexe 1 est datée du 20 novembre 2007. Elle est complétée par l'extrait du registre des délibérations du 26 mai 2008 qui fait état des élus désignés pour représenter le Département dans les instances de la Mission Locale. <i>Afin de permettre de compléter des éléments, vous trouverez ci-joint la liste exhaustive et actualisée des membres du CA.</i>
Page 11 Bureau	La portion de phrase « Sur proposition du conseil d'administration, le conseil d'administration élit en son sein un bureau... » doit être remplacée par « Sur proposition du Président, le conseil d'administration élit... »
Page 12 Paragraphe 3.2 Locaux	La Mission Locale occupe le rez-de-chaussée, le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème} étage. Il convient donc de corriger en conséquence les pages 12 et 13.
Page 39 Paragraphe 6.1	Le dernier alinéa de ce paragraphe suggère que le Département identifie, dans le montant de la subvention qu'il verse, la part de l'aide accordée au titre de la location des locaux dans lesquels la Mission Locale est installée. Il s'agirait d'instaurer ainsi une « subvention spécifique de loyer ». Cette suggestion appelle plusieurs remarques : Le principe même d'une subvention de fonctionnement est d'être affectée à l'activité générale d'une association et non destinée à couvrir certaines natures de dépenses. Dans ce cadre, la notion de « subvention compensatrice de loyer » n'a pas vraiment de sens et la détermination d'un montant (représentant la totalité du loyer ? la moitié ? le tiers ?) n'a pas d'intérêt, sauf à dire que c'est au Département de prendre en charge l'intégralité du loyer, ce qui n'est pas souhaitable. Si toutefois l'idée était d'intégrer le coût des locaux parmi les critères de fixation de la subvention départementale, il conviendrait que la participation du Département soit déterminée en accord avec les autres financeurs que sont l'Etat et la Région. Cette démarche devrait en effet s'inscrire dans une réflexion plus large portant notamment sur la part respective de chaque financeur dans la prise en charge des frais fixes des Missions Locales. Naturellement, une telle réflexion devrait être menée pour l'ensemble des Missions Locales parisiennes et non pas seulement pour la Mission Locale Paris Centre. Il est donc proposé de supprimer cette suggestion de la monographie de la Mission Locale.

Page 39 Paragraphe 6.2 Création d'un antenne dans le 10^{ème} arrdt	Ce paragraphe préconise la création d'une antenne locale de la Mission Locale dans le 10^{ème} arrondissement, à partir du pôle insertion qui y existe déjà. Par ailleurs, le dernier alinéa de ce paragraphe avance l'idée que la Mission Locale pourrait être organisée en GIP pour « institutionnaliser le partenariat » existant actuellement pour le fonctionnement du pôle insertion. Il y aurait ainsi à Paris quatre Missions Locales « associatives » et une gérée par un GIP. Pour s'assurer de l'intérêt de cette proposition, il conviendrait de présenter plus précisément, sur le plan juridique et financier, le montage préconisé. Par ailleurs, s'il s'avérait que l'organisation en GIP de la Mission Locale Paris Centre présente un intérêt, la constitution d'un GIP pour chacune des autres Missions Locales devrait également, en toute logique, être proposée.
Page 40 Paragraphe 6.6 Rapport avec la D.R.H. de la Ville de Paris	Le début de ce paragraphe est peu clair, notamment la phrase relative à la Ville qui serait « un des principaux employeurs du Département ». A cet égard, le début du paragraphe pourrait être revu comme suit : « Les rapporteurs ont pu constater que, alors même que la collectivité parisienne est un de ses financeurs, la Mission n'a pratiquement aucun contact avec les services de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris, pourtant susceptible d'offrir des emplois correspondant au profil des jeunes accompagnés par les conseillers professionnels. ».

Courrier N° 2 : Lettre de la présidente de l'association « Mission locale Paris Centre » en date du 3 octobre 2008.



Paris, le 3 octobre 2008



Madame,
Directrice Générale de
l'Inspection Générale
17 Boulevard Morland
75181 Paris cedex 04

Objet : Rapport provisoire « Audit M.L Paris Centre »

Madame la Directrice Générale,

J'ai bien reçu votre Rapport Provisoire de la Mission Locale Paris Centre daté du mois de juin 2008 et vous en remercie. Toutefois et sans remettre en cause les éléments de celui-ci, je tiens à vous faire part de mes quelques observations ci-dessous.

D'une part, la présentation actuelle de certains commentaires et/ou tableaux (en début de Rapport) pourrait laisser entendre que les subventions de fonctionnement de la Mission Locale Paris Centre oscilleraient entre 2 000 000 € et notamment 2 700 000 € pour l'année 2006.

Or, si le Département de Paris alloue bien une subvention de 671 504 € à l'Association Mission Locale, cette subvention se décompose (comme vous l'avez indiqué très justement dans votre tableau page 33/41) de 355 474 € pour la Mission Locale et de 316 030 € pour le Cyber Espace Emploi, or l'activité de celui-ci n'a aucune incidence sur les résultats de la Mission Locale.

Pour ce qui est du total des produits de l'année 2006, soit 2 683 244 €, ceux-ci englobaient la gestion de l'enveloppe FIPJ commune aux cinq Mission Locales Parisiennes d'un montant de plus de 650 000 €.

D'autre part, il est important à mon sens de distinguer, dans la subvention ETAT, celle que nous pouvons considérer comme « pérenne » c'est à dire « Etat fonctionnement » d'un montant de 297 581 €, des deux autres subventions qui sont celles du Civis et du FIPJ.

En effet, la convention CIVIS est prévue pour une durée de cinq années et les subventions FIPJ concernent exclusivement le financement d'actions spécifiques rentrant dans le cadre de cette dite convention, et sont des subventions gérées pour le « compte d'autrui ».

- L'incidence du coût du loyer sur le budget et sur le fonctionnement de la mission Locale étant très importante, je pense qu'il serait souhaitable que le coût du loyer soit indiqué chargé et TTC, sachant que la Mission Locale ne récupère pas la TVA.

- Le rapprochement des trois Cyber Espace Parisiens pour la création d'un site unique pour toutes les Missions Locales Parisiennes me paraît, en effet, souhaitable pour les raisons évoquées dans l'article 6.4 de votre Rapport.

Toutefois au cas où cette option soit retenue, j'apprécierais que le Département de Paris maintienne son aide au loyer qu'il accorde actuellement au Cyber.

En effet, les locaux du Cyber sont actuellement utilisés en partie par les activités de la Mission Locale (pôle Emploi, Atelier préparation d'embauche et coaching, atelier téléphone), car la surface de la Mission Locale n'excède pas 479 m² pour suivre plus de 4 000 jeunes par an.

- L'idée d'une enquête de satisfaction auprès des jeunes est une excellente idée et n'en sera que plus intéressante si elle est effectivement réalisée par un Cabinet extérieur.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes différentes remarques et je suis heureuse d'avoir noté dans votre Rapport que la situation financière de l'Association était correcte et que les chiffres de l'activité de la Mission Locale vont dans le sens des objectifs fixés par les Contrats d'Objectifs, et qu'ils sont même parfois dépassés.

Je retiens et j'apprécie votre proposition de voir le Département de Paris créer une subvention spécifique de loyer pour notre structure.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Liliane CAPELLE
Présidente

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe n° 1 : Liste des membres du conseil d'administration

Annexe n°2 : Organigramme de la mission locale Paris centre

Annexe n°3 : Convention entre le département de Paris et la mission locale Paris centre

Annexe n°4 : Page d'accueil du cyber-emploi

Annexe n°5 : Budgets de la mission locale Paris Centre

Annexe n° 1 : Liste des membres du conseil d'administration

MISSION LOCALE PARIS CENTRE
155 rue de Charonne
75011 PARIS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4 Collèges

COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur AIDENBAUM Pierre – Maire du 3 ^{ème} arrondissement 2, rue Eugène-Spüller – 75003 Paris
Madame ASMANI Lynda – Conseillère de Paris – Elue du 10 ^{ème} arrondissement Hôtel de Ville – 4, place de l'hôtel de ville – 75196 Paris RP
Monsieur BOUTAULT Jacques – Maire du 2 ^{ème} arrondissement 8, rue de la Banque – 75084 Paris cedex 02
Madame BERTHOUT Florence – Conseillère de Paris – Elue du 1 ^{er} arrondissement Hôtel de Ville – 4, place de l'hôtel de ville – 75196 Paris RP
Madame BERTINOTTI Dominique – Maire du 4 ^{ème} arrondissement 2, place Baudoyer – 75004 Paris
Monsieur BLOCHE Patrick – Maire du 11 ^{ème} arrondissement Place Léon Blum – 75011 Paris
Madame CAPELLE Liliane – Conseillère de Paris – Présidente de la MLPC Hôtel de Ville – 4, place de l'hôtel de ville – 75196 Paris RP
Monsieur FERAUD Rémi – Maire du 10 ^{ème} arrondissement 72, Rue du Faubourg Saint-Martin – 75375 Paris cedex 10
Madame Claude-Annick TISSOT – Conseillère de Paris – Elue du 11 ^{ème} arrondissement Hôtel de Ville – 4, place de l'hôtel de ville – 75196 Paris RP
Madame VERON Pauline – Conseillère de Paris – Elue du 9 ^{ème} arrondissement Hôtel de Ville – 4, place de l'hôtel de ville – 75196 Paris RP
Monsieur DUCLOUX Philippe – – Conseiller Régional d'Ile de France 57 rue de Babylone - 75700 Paris

COLLEGE ETAT

Monsieur - Préfecture de Paris - Directeur Adjoint de l'Action Economique et Sociale
50, avenue Daumesnil - 75012 Paris

Monsieur - Directeur Adjoint - D.A.S.S. de Paris

75, rue de Tocqueville - 75850 Paris Cedex 17

Mesdames - Responsables du développement CPAM

21, rue Georges Auric - 75948 Paris Cedex 19

Madame - Directrice Déléguée Paris Vilette - ANPE

123, rue Obrekampf - 75544 Paris cedex 11

Madame - Directrice - CIO 9^{ème} et 10^{ème} Arrondissement

7-9, passage des Récollets - 75010 Paris

Monsieur - Directeur Adjoint - D.D.T.E.F.P.

210, quai de Jemmapes - 75010 Paris

Monsieur - Directeur Régional Adjoint - Ministère de la Jeunesse et des Sports

6, rue Eugène Oudiné - 75013 Paris

Mademoiselle - D.D.T.E.F.P.

210, quai de Jemmapes - 75010 Paris

Mademoiselle - Préfecture de Paris

50, avenue Daumesnil - 75012 Paris

Monsieur - Rectorat de Paris - Inspecteur d'Académie

94, avenue Gambetta - 75984 Paris Cedex 20

COLLEGE ASSOCIATIF

-Madame - Maison des Associations du 11^{ème} arrondissement

8, rue Général Renault - 75011 Paris

Madame - Directrice - Service de Prévention Spécialisée
104-105, rue Oberkampf - 75011 PARIS

Madame - Foyer International Travailleuses (F.I.T.) - Directrice

11 Boulevard des Filles du Calvaire - 75003 PARIS

Monsieur - Comptable - HLM Emmaüs
83 rue Haxo - 75020 Paris

Madame - Directrice Générale - Sauvegarde de l'Adolescence

4, rue Martel - 75010 Paris

COLLEGE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Monsieur - Directeur - Centre de Formation Professionnelle Sécurité (CFPS)

84, rue du Cherche Midi - 75006 Paris

Monsieur - Directeur - Ecole de la 2^{ème} Chance de Paris
3, rue de l'Est - 75020 Paris

Monsieur - Responsable Prévention Urbaine Paris - RATP

54, quai de la Râpée - 75599 Paris Cedex 12

Annexe n°2 : Organigramme de la mission locale Paris centre

Directeur

11

Philippe Chancelier

CYBER-EMPLOI

Responsible Secret

Understanding the Fundamentals of Web Communication

THE

THE

Directrice Adjointe

10

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Pol-Lincoln Repair

Padbury Club Property - 1920

© 1997 by The McGraw-Hill Companies, Inc.

THE

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

QUESTIONS

THE



1337

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

30 79

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

Conseiller Kerfren, A.N.P.E.

Annexe n°3 : Convention entre le département de Paris et la mission locale Paris centre

MISSION LOCALE « PARIS CENTRE »

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de Paris,
représenté par Monsieur Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris siégeant en
formation de Conseil Général,

ci-après dénommé « le Département »,

Et

la MISSION LOCALE « PARIS CENTRE », association régie par la loi de 1901, dont le
siège social est situé : 155, rue de Charonne - 75011 PARIS,
représentée par Madame Lilliane CAPELLE, sa Présidente,

ci après dénommée « la Mission Locale »,

Vu la délibération N° DDEE 06 -08 G du Conseil de Paris siégeant en formation de
Conseil Général, en date du 15 mai 2006 ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Créées en application de l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982, les Missions Locales
parisiennes sont des associations, régies par la loi de 1901, dont le financement est
assuré conjointement par le Département de Paris, l'Etat et la Région Ile de France.

La participation de chaque financeur, qui s'inscrit dans un cadre légal et réglementaire
spécifique, est définie chaque année en fonction des orientations retenues par les
partenaires de chaque Mission Locale représentés au sein de son Conseil
d'Administration.

Depuis 2003, le financement accordé par le Département de Paris s'inscrit dans le cadre
de « conventions d'objectifs » qui sont élaborées avec chacune des Missions Locales.
Les orientations retenues dans ces conventions sont arrêtées en concertation avec les
services de la Région Ile de France et de l'Etat.

928.1

L'activité des Missions Locales s'organise autour de quatre axes prioritaires qui sont les suivants :

- le renforcement des interventions en direction des jeunes les moins qualifiés et les plus en difficulté,
- l'amélioration des résultats en terme d'insertion professionnelle et d'accès à la formation des jeunes les plus éloignés de l'emploi,
- la redynamisation du réseau partenarial local et le développement d'actions plus systématiques en liaison avec le tissu économique local, notamment afin de faire émerger des offres d'emploi,
- la mise en œuvre d'initiatives concertées entre les cinq Missions Locales et, le cas échéant, la mutualisation des pratiques et des expériences les plus pertinentes, dans un souci d'efficacité accrue.

Les objectifs visés au cours de la période conventionnelle 2006 – 2008 traduiront un effort particulier tendant à favoriser l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes domiciliés dans les quartiers relevant de la « Politique de la Ville ».

A cet égard, la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité des chances est une thématique qui fera l'objet d'une grande attention.

Par ailleurs, la consolidation du maillage et du travail en réseau avec les structures qui assurent l'accueil et/ou l'orientation des jeunes les plus en difficulté sur le territoire parisien sera systématiquement recherchée (antennes jeunes, associations de prévention, etc.).

Enfin, il convient de rappeler que les objectifs visés s'inscrivent en cohérence avec la « démarche qualité » initiée par la Région Ile de France et l'Etat (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Ainsi, certaines des actions prévues par la Mission Locale sont susceptibles de bénéficier d'un financement supplémentaire dans le cadre des « contrats qualité » qui lieront la Mission Locale, l'Etat et la Région Ile de France.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement de la subvention de fonctionnement qui sera octroyée chaque année par le Département de Paris à la Mission Locale PARIS CENTRE, afin de lui permettre d'exercer ses activités statutaires, sur la zone géographique d'intervention qui comprend les arrondissements de Paris suivants : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements.

ARTICLE 2 : ROLE PRINCIPAL DE LA MISSION LOCALE

La Mission Locale PARIS CENTRE informe, accueille et accompagne, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants, les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en vue de leur insertion professionnelle et sociale. Cette action doit s'adresser en priorité aux jeunes les plus en difficulté à la recherche d'un emploi et/ou d'une formation.

Son activité se décline comme suit :

52 P.j

2 - 1 ACCUEIL ET ORIENTATION DES JEUNES

La Mission Locale veille à mettre en place :

2 - 1 - 1 Un premier accueil immédiat

Les Conseillers de la Mission Locale PARIS CENTRE reçoivent, du lundi au vendredi sans rendez-vous, tous les nouveaux jeunes en entretien individuel.

2 - 1 - 2 Un « conseiller-référent » pour chaque jeune

Chaque jeune est reçu, dès le premier accueil, par un conseiller qui devient son « référent », tout au long des différentes démarches engagées par le jeune au sein de la Mission Locale ou à l'initiative de cette dernière.

2 - 1 - 3 Des actions et/ou dispositifs permettant de toucher les jeunes ne fréquentant pas spontanément la Mission Locale

La Mission locale s'engage à :

- a) participer, en lien avec l'Equipe de Développement Local (EDL) des 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements, à des réunions de travail sur le thème de l'insertion professionnelle et sociale. L'objectif de ces réunions sera d'informer les associations travaillant en lien direct avec la population des sites sur les activités de la Mission Locale.
- b) mener des actions en direction des jeunes issus des quartiers "Politique de la Ville", notamment en essayant de mettre en place un chantier d'insertion en lien avec l'amélioration de leur environnement immédiat afin de les responsabiliser et de les amener à respecter leur zone d'habitation.

2 - 1 - 4 Un objectif quantitatif d'accueil portant sur les jeunes les plus en difficulté, notamment domiciliés dans les quartiers « Politique de la Ville »

Pour 2006, l'objectif d'accueil est d'environ 2300 « nouveaux jeunes », n'ayant pas encore fréquenté la Mission Locale PARIS CENTRE dont 350 jeunes issus des quartiers « Politique de la Ville ».

D'ici la fin de l'année 2006, la Mission Locale se fixe pour objectif d'augmenter de 3% le nombre de jeunes reçus issus des quartiers « Politique de la Ville ».

La Mission Locale PARIS CENTRE veillera à porter son effort sur les jeunes de faible niveau de formation et elle accueillera au minimum 60% de jeunes de niveau V ou infra.

2 - 1 - 5 Des actions communes avec les autres Missions Locales Parisiennes

Il est envisagé, sur ce point :

- a) l'expérimentation d'un repérage du nombre et de la nature des freins rencontrés par les jeunes.

La Mission Locale, en concertation avec les quatre autres Missions Locales Parisiennes, mettra en œuvre un mode de comptage sur l'ensemble ou sur un échantillon représentatif de la population accueillie permettant d'identifier, en fonction du nombre et de la nature

52 P.j

des freins à l'emploi qu'ils rencontrent, le niveau de difficulté repéré chez les jeunes accueillis.

b) le repérage systématique des jeunes provenant des quartiers « Politique de la Ville » et/ou des Associations de Prévention.

Parmi les jeunes nouvellement accueillis, la Mission Locale identifiera, d'une part, le nombre de jeunes provenant des différents quartiers « Politique de la Ville » et, d'autre part, le nombre de jeunes adressés ou suivis en partenariat avec les Associations de Prévention.

La Mission Locale a pour vocation d'aider les jeunes à construire un itinéraire d'insertion professionnelle et sociale, et de les accompagner dans son déroulement. A cet effet, elle est un relais entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi.

2 - 2 ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Dans ce cadre, la Mission Locale :

2 - 2 - 1 Définit le rôle du « conseiller-référent »

Le « conseiller-référent » établit pour chaque jeune un diagnostic de sa situation. Il propose des orientations pour son parcours, formule des préconisations, et fixe, le cas échéant, les modalités d'accompagnement du jeune : rythme de contact, mobilisation des dispositifs existants au sein de la Mission Locale.

2 - 2 - 2 Elabore et met en œuvre un dispositif de suivi individuel des jeunes

a) Un dispositif de suivi individuel des jeunes est mis en place au sein de la Mission Locale afin de permettre notamment aux conseillers-référents de connaître, à tout moment, la situation de chaque jeune suivi et l'état d'avancement des démarches engagées. Le suivi des jeunes fait l'objet d'une saisie informatique au moyen du logiciel « Parcours 3 ».

b) En outre, la Mission Locale maintient sa participation à l'expérimentation commune avec la Mission Locale BELLIARD et avec le concours de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), sur la mise en œuvre d'un dispositif partagé de suivi et de liaison sur une population test spécifique (par exemple un groupe en plate-forme mobilisation). Grâce à ce dispositif, les fiches de liaison et de suivi sont rendues accessibles aux jeunes et aux différents acteurs concernés par internet.

Ce projet est conduit dans le cadre du dispositif européen « EQUAL » dont l'objectif est de lutter contre les discriminations de toute nature dans le domaine de l'emploi.

L'expérimentation initiée en 2003 est maintenue jusqu'à fin 2006. A l'issue de cette expérience, la faisabilité d'une mutualisation d'une telle opération pourra être envisagée.

52 P.J

2 - 2 - 3 Fixe un objectif quantitatif d'insertion professionnelle portant sur les jeunes les plus en difficulté

La Mission Locale a pour objectif d'aider les jeunes en difficulté à entrer en emploi, en emploi-formation et/ou en formation. Pour 2006, la Mission Locale a pour objectif de suivre 3 700 jeunes (dont 2 300 nouveaux jeunes).

En 2007, la Mission Locale se fixe pour objectif d'augmenter d'environ 5% le nombre des jeunes reçus en premier accueil.

Dans les conditions économiques actuelles déterminant le marché parisien du travail, la Mission Locale réalisera l'insertion professionnelle d'une partie des jeunes bénéficiant d'un suivi.

Les objectifs d'insertion professionnelle s'établissent comme suit :

- 35 % de jeunes entrés en emploi (le taux est à calculer sur la base du nombre de jeunes entrés en emploi en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, hors contrats aidés, ainsi qu'en contrat en alternance, rapporté au nombre total de jeunes suivis).
- 20 % de jeunes entrés en formation.

Ces taux pourront éventuellement être revus, l'objectif de la Mission Locale étant de tendre vers un taux de retour à l'emploi des jeunes équivalent au taux moyen constaté au niveau national.

2 - 2 - 4 Prévoit des actions d'accompagnement spécifiques, notamment pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi

a) La Mission Locale poursuivra son action d'accompagnement des jeunes en grande difficulté.

En 2006, dans le cadre du nouveau dispositif CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) mis en place par le décret 2005-241 du 14 mars 2005 et la circulaire 2005-09 du 19 mars 2005, elle apportera ainsi son aide à 800 jeunes en difficulté (parmi lesquels 559 bénéficiant d'un CIVIS renforcé) dont elle assurera l'accompagnement vers l'emploi.

b) La Mission Locale poursuivra son action de parrainage démarrée en 1998. Près de 30 parrains bénévoles parraineront 100 jeunes de la Mission Locale, la plupart d'entre eux ayant un niveau inférieur ou égal au Bac et étant issus de l'immigration.

Cette action concourt à lutter contre toutes les formes de discriminations que peuvent connaître les jeunes face à l'emploi.

c) Outre l'action de parrainage visée ci-dessus, les parrains et marraines de la Mission Locale interviennent régulièrement au pôle emploi pour aider les jeunes dans la rédaction de leur curriculum vitae, de leur lettre de motivation, pour des simulations d'entretiens d'embauche, etc. Ils interviennent, également, dans le suivi des jeunes après leur embauche.

Les deux conseillers coordonnant cette action de parrainage assurent en alternance des formations permanentes pour les nouveaux parrains, ou pour ceux dont une remise à niveau est nécessaire.

52 P.J

2 - 2 - 5 Met en place des dispositifs de formation

La Mission locale s'efforcera de mettre en place pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, des parcours de professionnalisation en s'appuyant sur les différents dispositifs de formation existants. Ces actions porteront notamment sur la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage linguistique et la formation en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation).

La Mission Locale contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants, en relation notamment avec l'Agence Nationale pour l'Emploi, les organismes de formation, les employeurs, afin de lever, au travers d'une approche globale, les différents obstacles à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

2 - 3 ANIMATION D'UN RESEAU AU BENEFICE DES JEUNES

A ce titre, la Mission Locale :

2 - 3 - 1 Participe à des projets en liaison avec les autres réseaux locaux d'accueil - information - orientation des jeunes

La Mission Locale constitue un réseau, sur tout ou partie de son territoire, avec l'ensemble des acteurs oeuvrant à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté. Elle assure l'animation de ce réseau dont les principaux partenaires sont les Agences Locales pour l'Emploi, les services sociaux, les Associations de Prévention, les Antennes Jeunes Information.

La liste des partenaires du réseau des acteurs relayant l'action de la Mission Locale en direction des jeunes en difficulté sera formalisée par écrit et annexée à la présente convention, notamment pour ce qui concerne les partenaires intervenant sur les quartiers « Politique de la Ville » et pour les Associations de Prévention.
(cf. annexe 1).

2 - 3 - 2 Constitue un réseau de partenaires économiques

La Mission Locale s'engage à poursuivre le développement de son partenariat, notamment avec les entreprises, afin d'être en mesure d'orienter au mieux les jeunes vers l'emploi ou les formations en alternance. Une coordination avec les partenaires institutionnels ayant une approche du tissu économique local sera systématiquement recherchée (ANPE, Maison du Développement Economique et de l'Emploi, etc.).

a) La Mission Locale participe à l'action transversale « 150 entreprises pour l'emploi » avec les Missions Locales BELLARD ET PARIS EST. Cette action a pour but de signer des conventions de partenariat avec 150 entreprises parisiennes, principalement venant des secteurs en tension, pour faciliter les recrutements des publics les plus en difficulté et, accessoirement, améliorer leur information sur les emplois, les métiers et leur connaissance de l'entreprise par des stages ou des visites.

52 P.J.

b) Le conseiller ANPE, mis à disposition, bénéficiera d'une demi-journée par semaine pour prospecter les entreprises (petites et moyennes) locales susceptibles de recruter des jeunes de faible niveau de qualification, ainsi que des établissements publics pouvant accueillir des jeunes dans le cadre des contrats aidés (ex : EDF, RATP, Hôpital Saint Louis, Hôpital Necker, Hôpital Robert DEBRE, etc.).

c) Une collaboration régulière avec de grands groupes de travail temporaire (Addeco Restauration, Manpower Restauration Collective, Vedior bis, Manpower Espaces Verts, etc.) sera poursuivie.

d) La Mission Locale PARIS CENTRE dispose d'un fichier de plus 200 entreprises avec lesquelles elle poursuit son partenariat.

De même, le partenariat avec des entreprises de la grande distribution : (Monoprix ATAC), des services (SAPX) de la restauration rapide (La Croissanterie, Mac Donald's) sera mobilisé.

La liste des partenaires économiques de la Mission Locale est annexée à la présente convention (cf. annexe 2).

2 - 3 - 3 Partenariat avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi

La Mission locale est engagée dans le cadre de la convention Espace-Jeunes et notamment dans la co-traitance du Programme d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ (PAP/ND). A titre indicatif, la Mission locale a suivi 450 jeunes pour l'année 2005 et s'engage à suivre également 450 jeunes pour l'année 2006.

2 - 4 INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE POUR LE SUIVI SOCIAL DES JEUNES

2 - 4 - 1 Logement - Hébergement

a) La Mission Locale contactera sur son territoire et sur Paris les représentants des structures d'hébergement (Foyer de Jeunes Travailleurs, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, foyers d'urgence), en vue de faciliter l'accès à l'hébergement des jeunes.

2 - 4 - 2 Santé

Afin d'aider les jeunes en difficulté psychologique, la Mission Locale poursuit son action d'Appui Social Individualisé (ASI) qui permettra de suivre environ 70 jeunes de la Mission Locale en 2006.

Par ailleurs, la Mission Locale, en lien avec l'Equipe de Développement Local du 11^{ème} arrondissement, maintient le passage d'un Bus Info-Santé, à raison d'une journée par mois (une demi-journée dans le site de Développement Social Urbain (DSU) et une demi-journée devant la Mission Locale). Cette action a pour but de sensibiliser les jeunes sur la prévention et de les encourager à fréquenter, si besoin est, les deux centres Santé avec lesquels des conventions ont été signées, le Centre LEVEILLE et l'Hôtel Dieu.

92 P.j

2 - 4 - 4 Lutte contre les discriminations

a) Les problèmes de discrimination rencontrés par les jeunes, notamment dans leurs recherches d'emploi, sont relevés lors des entretiens individuels.

L'action de parrainage - présentée à l'article 2.2.4. - concourt à la lutte contre les discriminations dans laquelle la Mission Locale s'est engagée. (85 % des jeunes sont issus de l'immigration).

b) En s'appuyant sur les actions initiées par la Commission pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la Citoyenneté (C.O.P.E.C.) la Mission Locale développera un partenariat avec des entreprises afin de faciliter l'embauche et la formation des jeunes.

Elle s'engage à informer la C.O.P.E.C. des difficultés rencontrées par les jeunes suivis par la Mission Locale en matière de discrimination. (cf article 2-3-2 alinéa « a »)

2 - 4 - 5 Loisirs et sports

La Mission Locale favorise l'accès des jeunes en difficulté aux loisirs et aux sports, comme moyen de socialisation, de mobilisation sur un parcours d'insertion et comme outils de lutte contre les exclusions. Pour cela, elle maintient sa participation sur l'action engagée en 2002. Cette action est reprise dans le cadre des actions financées par le Fonds Pour l'Insertion des Jeunes (CIVIS) portées par la Mission locale.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Sa durée est fixée à 3 ans sur la période 2006-2008.

Un bilan d'étape, portant sur le développement des orientations et la réalisation des objectifs prévus dans la présente convention, sera effectué à la fin de l'année 2007.

ARTICLE 4 : ACTIVITES COMPLEMENTAIRES : ESPACE CYBER EMPLOI JEUNES

La Mission Locale assure la gestion et l'animation de l'espace Cyber Emploi Jeunes situé : 155, rue de Charonne 75011 PARIS.

Elle assume l'entière responsabilité de cet établissement.

Le Cyber Emploi Jeunes a pour objet de permettre le libre accès des jeunes parisiens âgés de 16 à 25 ans à des postes informatiques équipés de logiciels spécialisés ou connectés au réseau Internet, afin de leur permettre d'effectuer une recherche d'emploi ou de formation. Un accès privilégié en direction des jeunes fréquentant les Missions Locales parisiennes est organisé.

L'accès au site est gratuit.

La Mission Locale devra transmettre au Département de Paris un rapport détaillé sur les activités développées au sein de l'espace Cyber Emploi Jeunes au cours de chaque année civile.

520.5

Les dépenses et recettes de fonctionnement de cet espace seront distinctement identifiées dans les comptes annuels et le budget prévisionnel de la Mission Locale. A cet égard, la part de la subvention de fonctionnement affectée à l'espace Cyber Emploi Jeunes sera explicitement notifiée à la Mission Locale par le Département de Paris.

La Mission Locale établira, en annexe aux comptes du Cyber Emploi Jeunes, la liste, la qualification et le détail des rémunérations du personnel employé au titre de cette activité.

Dans l'hypothèse où le Cyber Emploi Jeunes devrait être fermé pour quelque cause que ce soit, le montant des remboursements éventuels entre les parties sera calculé au prorata temporis du temps d'ouverture effectif au public de cet espace.

ARTICLE 5 : PERSONNEL

La Mission Locale constitue une équipe pluridisciplinaire composée d'une part de personnel recruté par la Mission Locale et, d'autre part, de personnel mis à disposition par les administrations publiques ou d'autres organismes en vertu de conventions bilatérales.

ARTICLE 6 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE A LA MISSION LOCALE

Afin de permettre à la Mission Locale d'exercer ses activités - qu'il s'agisse de ses activités principales ou des activités complémentaires développées dans les locaux de l'espace « Cyber Emploi Jeunes » - une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 671 504 €, toutes taxes comprises, lui sera versée par le Département de Paris.

Cette subvention est ventilée comme suit :

- 355 474 € au titre de l'activité de la Mission Locale proprement dite,
- 316 030 € au titre de l'espace Cyber Emploi Jeunes visé à l'article 4 ci-dessus.

Un avenant à la présente convention sera soumis chaque année au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général pour fixer les montants des subventions 2007 et 2008.

ARTICLE 7 : MENTION DU SOUTIEN DU DEPARTEMENT DE PARIS

La Mission Locale s'engage à faire mention de la participation du Département de Paris sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatives aux activités définies par la convention.

ARTICLE 8 : CONTRIBUTIONS NON FINANCIERES

Les contributions non financières octroyées, le cas échéant, à la Mission Locale par le Département de Paris et qui font l'objet de conventions spécifiques, sont les suivantes : néant.

Le plan comptable, adopté le 17 décembre 1998 par le Conseil National de la Comptabilité des Associations et des Fondations préconise leur valorisation dans les documents comptables de l'organisme.

42 Cj

ARTICLE 9 : COMPTABILITE

La Mission Locale adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au Plan Comptable Général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Conformément à l'article L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, si la Mission Locale a perçu du Département de Paris une ou plusieurs subventions pour un montant total supérieur à 75 000 € ou à 50% de son budget, il transmettra aux représentants habilités du Département de Paris (Direction du Développement Economique et de l'Emploi), dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale et, en tout état de cause, six mois maximum après la clôture de l'exercice comptable, le bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes de l'exercice antérieur.

Conformément à l'article L 612-4 du Nouveau Code de Commerce, si la Mission Locale a perçu, de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confonduës) un montant égal ou supérieur à 150 000 €, la Mission Locale nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, la Mission Locale transmettra dans le même délai que précédemment, le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

Si la Mission Locale a perçu dans l'année moins de 150 000 € de subventions publiques, elle fera certifier le bilan conforme par son Président. Le cas échéant, elle communiquera au Département de Paris, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

ARTICLE 10 : CONTROLE EXERCE PAR LE DEPARTEMENT DE PARIS

En application de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales, le Département pourra, à tout moment, effectuer les contrôles, sur pièces et sur place, qui s'avèreraient nécessaires, afin de s'assurer de la bonne affectation de l'aide financière accordée.

La Mission Locale devra tenir à la disposition des représentants habilités du Département de Paris (Direction du Développement Economique et de l'Emploi), les documents comptables et de gestion relatifs aux activités et périodes couvertes par la convention.

Elle transmettra également, dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale et au plus tard dans les 6 mois suivants la date du dernier versement :

- le rapport moral du Président,
- son rapport d'activité,
- les documents comptables visés à l'article 9,
- tous les éléments d'information propres à rendre compte de la réalisation du projet défini à l'article 2 de la présente convention, et notamment un compte-rendu financier relatif à l'utilisation de l'aide financière.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES DE LA MISSION LOCALE

11 – 1 La Mission Locale respectera la législation fiscale propre à son activité. Elle fera son affaire de toutes taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations

520.5

fiscales, de telle sorte que le Département de Paris ne puisse être recherché ou mis en cause à ce sujet.

11 - 2 La Mission Locale certifie, qu'à la date de la signature de la présente, le Président et le Trésorier dudit organisme n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour détournement de fonds publics prévue à l'article 433-4 du Code Pénal ni d'une condamnation définitive pour abus de confiance prévue à l'article 314-1 du Code Pénal.

La Mission Locale s'engage à porter à la connaissance du Département de Paris toute condamnation définitive pour un tel délit qui interviendrait en cours d'exécution de la présente convention.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES - ASSURANCES

La Mission Locale se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet social. Les activités de la Mission Locale sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité du Département de Paris ne puisse être recherchée ni mise en cause.

ARTICLE 13 : RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

En cas d'inexécution totale ou partielle des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par le Département de Paris, sous réserve d'un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il en sera de même dans l'hypothèse où la Mission Locale devrait être fermée, pour quelque cause que ce soit.

La présente convention sera, par ailleurs, résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de la Mission Locale.

Dans tous les cas susvisés, la résiliation sera prononcée, pour ce qui concerne le Département, par arrêté du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général. Cet arrêté sera notifié à l'organisme par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet à compter de la notification dudit arrêté.

ARTICLE 14 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels relatifs à la présente convention qui n'auront pu recevoir de solution amiable seront portés devant le Tribunal Administratif de Paris.

ARTICLE 15 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera son remboursement.

Le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, organisme, société, toute personne privée ou œuvre, est interdit et entraînera la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées.

428j

En outre, le Département peut suspendre le versement, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention par la Mission Locale.

ARTICLE 16 : MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin au 31 décembre 2008.

Elle pourra, en tant que de besoin, être modifiée par avenant.

A la fin de chaque année civile, la Mission Locale fournira au Département de Paris, pour chacune des actions définies à l'article 2 ci-dessus, un bilan détaillé faisant notamment état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés.

ARTICLE 17 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le mandatement de la subvention prévue à l'article 6 ci-dessus sera effectué, selon les procédures comptables en vigueur, comme suit :

- un premier versement de 335 752 € au titre de 2006 à la signature de la présente convention, et ensuite, chaque année, 50% du total de la subvention au cours du premier trimestre de l'exercice concerné,
- Le solde dû au titre de 2006, au mois de septembre 2006, et pour les années ultérieures : 50 % au début du second semestre de chaque exercice.

Le versement de la subvention sera effectué :

sur le compte établi au nom de la Mission Locale PARIS CENTRE
ouvert à :
compte N°

Fait à Paris, le 19 mai 2006

MISSION LOCALE PARIS CENTRE
155, RUE DE CHARONNE
75011 PARIS

TÉL. : 0144938123 - FAX : 014493295

La Mission Locale

[Signature]

[Signature] Le Président
du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général
La Sous-Directrice de l'Emploi

[Signature]

AVENANT N° 2

A LA
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS SUR PROJETS
EN DATE DU 19 MAI 2006
PASSEE AVEC
LA MISSION LOCALE PARIS CENTRE
(SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT)

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de Paris, représenté par Monsieur Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Ci-après dénommé « le Département »,

Et

la Mission Locale PARIS CENTRE, association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé : 155, rue de Charonne - 75 011 PARIS, représentée par sa Présidente Madame Liliane CAPELLE

ci après dénommée " la Mission Locale ",

Vu la délibération N° D.D.E.E. 06-08 G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en date du 15 mai 2006, approuvant la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs sur projets avec les cinq Missions Locales parisiennes,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs sur projets, en date du 19 mai 2006, liant le Département de Paris et la Mission locale PARIS CENTRE et fixant les modalités de versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au titre des années 2006, 2007 et 2008,

Vu la délibération N° D.D.E.E. 07-21 G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en date du

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 :

L'article 6 de la convention pluriannuelle d'objectifs sur projets en date du 19 mai 2006 qui lie la Mission Locale PARIS CENTRE et le Département de Paris est ainsi rédigé :
"Afin de permettre à la Mission Locale d'exercer ses activités - qu'il s'agisse de ses activités principales ou des activités complémentaires développées dans les locaux de l'espace « Cyber Emploi Jeunes » - une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 671 504 €, toutes taxes comprises, lui sera versée par le Département de Paris.

< 2 P.J

Cette subvention est ventilée comme suit :

- 355 474 € au titre de l'activité de la Mission Locale proprement dite,
- 316 030 € au titre de l'espace Cyber Emploi Jeunes visé à l'article 4 ci-dessus."

ARTICLE 2 :

Le mandatement de la subvention due à la Mission Locale au titre de l'année 2007 sera effectué, selon les procédures comptables en vigueur, dès la signature du présent avenant, pour la totalité de son montant.

Le versement de la subvention sera effectué :

sur le compte établi au nom : MISSION LOCALE PARIS CENTRE

ouvert à : SECTEUR DE LA VILLE

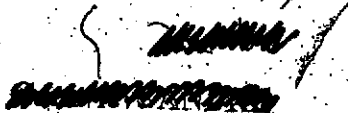
compte N° 104 104 104 104

Fait à Paris, le

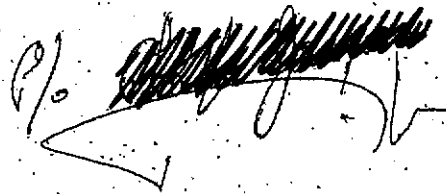
04 JUIN 2007

Le Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

La Sous-Directrice de l'Emploi



La Présidente de la Mission Locale



MISSION LOCALE PARIS CENTRE
155, RUE DE CHARONNE
75011 PARIS
TÉL. : 0144938123 - FAX : 0144932957

Annexe n°4 : Page d'accueil du cyber-emploi

Généralistes
Spécialistes
Interim
Cabinet de conseil
Concours
Droit/Formation
International

Entrepreneurs
qui recrutent
Annuaires
d'entreprises
Créer son
entreprise

➤ **Pré-recrutement : Agents d'exploitation de parking.**

► Qu'est-ce qu'une couveuse d'entreprises ?

Formation prof.
Stages
Formation
initiate
Changes
mitogenesis
Malign

Courriel
Conseils CV LM
Banque de CV
Plans/linéaires
Tests
Dictionnaires
Moteurs

Actualité
de l'emploi
Notre actuable
Nos services
Nos conseils
Livres d'or

AGENDA
Nouveautés
Paris/Ile-de-France

MARIE-DE-PARIS

Missions Locales

Maison de l'Emolp

Points Cyber-Embol

Une sélection des sites essentiels